



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMITE DE L'AGRICULTURE

### Vingt-huitième session

18-22 juillet 2022

### Programme de travail de la FAO dans le secteur agroalimentaire au titre du Cadre stratégique 2022-2031

#### Résumé

Le présent document fournit un aperçu des résultats obtenus par la FAO dans le secteur agroalimentaire pendant l'exercice biennal 2020-2021, analyse les tendances principales et les enjeux nouveaux qui influenceront les travaux et les activités de l'Organisation, et décrit les domaines de travail prioritaires de celle-ci dans ce secteur pour 2022-2023 et après.

#### Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- *prendre note* des réalisations accomplies, des faits nouveaux et des tendances relevées dans le secteur agroalimentaire (sections II et III), et à *formuler* des observations à ce sujet;
- *fournir* des orientations sur les principales priorités des activités de la FAO dans le secteur agroalimentaire en 2022-2023 dans le cadre du Programme de travail et budget 2022-2023 (section IV), ainsi que pour la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031, et en particulier le Plan à moyen terme 2022-2025;
- *examiner* les progrès accomplis dans le monde et leurs implications dans le secteur agroalimentaire, et *donner des avis* à ce sujet.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M<sup>me</sup> Beth Bechdol  
Directrice générale adjointe  
Tél.: +39 06 570 51800

M<sup>me</sup> Maria Helena Semedo  
Directrice générale adjointe  
Tél.: +39 06 570 52060

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

## I. Introduction

1. À sa quarante-deuxième session, la Conférence de la FAO a adopté le Cadre stratégique 2022-2031<sup>1</sup> destiné à orienter l'ensemble des activités de l'Organisation, comme le prévoient les Textes fondamentaux, et a approuvé les ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023<sup>2</sup>. Le fil conducteur du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO soutient le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans laisser personne de côté.
2. La FAO met en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui mettent en avant l'avantage comparatif, thématique et technique ainsi que les compétences dont dispose l'Organisation pour exécuter son Programme. Les *quatre améliorations* et les 20 DPP sont ancrés dans les objectifs de développement durable (ODD). L'Organisation suit une approche systémique, en prenant en compte de la même manière les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, et procède aux arbitrages nécessaires. L'action au niveau des pays est au cœur de la nature transformationnelle du Programme 2030, et les DPP font office de stratégie au service de la concrétisation des ODD dans le cadre des priorités nationales.
3. Les quatre accélérateurs transversaux – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – visent à concentrer les efforts dans toutes les interventions relatives aux programmes de la FAO, afin d'avancer plus vite et de donner leur ampleur maximale aux perspectives de contribution à la réalisation des ODD, tout en limitant les arbitrages à opérer. Les thèmes transversaux – à savoir *l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion* – sont intégrés dans toutes les activités menées par la FAO pour donner corps au principe consistant à ne laisser personne de côté.
4. Depuis l'entrée en fonction de M. Qu Dongyu au poste de Directeur général en août 2019, la FAO a pris des mesures de transformation en profondeur devant lui permettre de relever les défis à venir. Elle a mis en place une structure modulaire et souple qui favorise une collaboration intersectorielle optimale et vise à mettre davantage l'accent sur les ODD, de manière coordonnée. Parmi les changements apportés, citons: la création du Bureau de l'innovation, destiné à renforcer et à consolider l'esprit d'innovation au sein de la FAO; la création du Bureau des PEID, des PMA et des PDSL<sup>3</sup>, visant à répondre aux besoins particuliers de ces pays et populations vulnérables; la création du Bureau des objectifs de développement durable, qui coordonne la participation de la FAO à l'examen du Programme 2030 et à la suite donnée à celui-ci; et la création du poste de Scientifique en chef, qui vise à assurer la fiabilité, l'étendue et l'indépendance des méthodes scientifiques appliquées dans les travaux de la FAO.
5. En 2020-2021, la FAO a mis sa planification au niveau des pays en pleine adéquation avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et a ainsi tiré parti de l'action collective de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement à l'appui de la prise en main par les pays et en faveur du traitement des priorités et des lacunes liées aux ODD au niveau national. La démarche de la FAO au niveau des pays contribue à orienter l'établissement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et, partant, à faire en sorte que les questions relatives à la transformation des systèmes agroalimentaires et les ODD qui s'y rapportent soient bien intégrés et considérés comme prioritaires dans les processus de planification commune du système des Nations Unies.
6. Au cours de l'exercice biennal 2022-2023, la FAO continuera de maximiser les incidences au niveau des pays en faisant appel à un certain nombre de stratégies, de grandes initiatives à l'échelle de l'Organisation et d'autres mesures. Deux nouvelles stratégies de l'Organisation, l'une concernant la

---

<sup>1</sup> <https://www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf>.

<sup>2</sup> <https://www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf>.

<sup>3</sup> Petits États insulaires en développement (PEID); pays les moins avancés (PMA) et pays en développement sans littoral (PDSL).

science et l'innovation et l'autre, le changement climatique, ont été adoptées par le Conseil de la FAO en juin 2022 dans le but de faciliter la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031. La FAO continuera d'optimiser les effets obtenus dans les pays en mettant à profit son Initiative Main dans la main, action fondée sur des éléments concrets et prise en main et pilotée par les pays, et continuera également de faciliter les travaux du Forum mondial de l'alimentation, réseau mondial et indépendant de partenaires dirigé par les jeunes.

7. La FAO continuera d'atténuer les effets immédiats de la pandémie de covid-19 et de renforcer en parallèle la résilience à plus long terme des moyens d'existence en allant dans le sens d'une reprise verte et en transformant les systèmes agroalimentaires dans le cadre du Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 appuyé par la Coalition pour l'alimentation. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est déroulé pendant l'Assemblée générale des Nations Unies en 2021, a servi à préparer le terrain pour la transformation des systèmes agroalimentaires mondiaux. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a chargé les organismes ayant leur siège à Rome de coordonner les activités faisant suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, et a désigné la FAO comme hôte du Pôle de coordination, au nom du système des Nations Unies.

8. Le présent document donne tout d'abord un aperçu des réalisations accomplies dans le secteur agroalimentaire au cours de l'exercice biennal 2020-2021. Il aborde ensuite, sous l'angle des *quatre améliorations* et en mettant en évidence les cibles des ODD connexes, les principales évolutions et tendances mondiales et sectorielles qui auront une incidence sur les activités futures de la FAO dans le secteur agroalimentaire. La dernière section présente les domaines d'action prioritaires de la FAO dans le secteur agroalimentaire pour 2022-2023 et après, dans le contexte des 20 DPP, des cibles des ODD connexes et des domaines à privilégier.

## **II. Réalisations accomplies par la FAO dans le secteur agroalimentaire en 2020-2021**

### **A. Les quatre améliorations, les domaines prioritaires du Programme (DPP) et les ODD**

9. Le Programme 2030 et les ODD préconisent des transformations fondamentales, des approches intégrées et des solutions aux obstacles structurels qui freinent le développement durable, tout en reconnaissant le rôle crucial que joue l'agriculture durable dans les relations entre les populations humaines, la planète et la prospérité.

10. La réalisation du Programme 2030 repose sur la notion de sécurité alimentaire et de nutrition, qui est inséparable de l'urgence que constituent l'éradication de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités, l'intervention face aux défis du changement climatique, la mise en place d'une résilience des communautés, la gestion responsable des ressources naturelles, et la préservation et la gestion durable de la biodiversité, et requiert une transformation en profondeur des systèmes agroalimentaires<sup>4</sup> aux fins de l'*amélioration des conditions de vie* de toutes les populations.

11. Les *quatre améliorations* constituent un principe d'organisation de la vision de la FAO consistant à contribuer directement aux trois ODD directeurs: l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim zéro) et l'ODD 10 (Inégalités réduites). Le Plan à moyen terme 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2022-2023 font apparaître les liens qui relient les *quatre améliorations* et les 20 DPP aux ODD, chaque DPP étant associé à des cibles et indicateurs particuliers. Le cadre de résultats

---

<sup>4</sup> Les systèmes agroalimentaires couvrent le cheminement des produits alimentaires de l'exploitation jusqu'à l'assiette – y compris les étapes où ces produits sont cultivés, pêchés, récoltés, transformés, conditionnés, transportés, distribués, échangés, achetés, préparés, consommés et éliminés. Il englobe également les produits non alimentaires qui constituent aussi des moyens d'existence et l'ensemble des personnes, activités, investissements et choix qui jouent un rôle le long de la chaîne qui nous permet d'obtenir ces produits alimentaires et agricoles. ([www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf](http://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf))

actualisé<sup>5</sup> présente les cibles et les indicateurs des ODD pour chaque DPP. Les liens entre les *quatre améliorations*, les DPP et les ODD sont présentés à l'annexe 1.

12. L'équilibre entre les trois piliers interconnectés du développement durable (piliers économique, social et environnemental) est assuré dans l'ensemble du Cadre stratégique et du Programme de travail et budget, et est illustré par l'étendue des ODD qui s'y rapportent dans les *quatre améliorations* et les DPP qui les constituent, ainsi que dans leurs cibles spécifiques. La FAO veille à assurer cet équilibre dans la définition plus détaillée des DPP et en établissant des mécanismes de coordination et de contrôle faisant intervenir l'expertise dans les domaines de la gestion sociale et de la gestion de l'économie de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que de la biodiversité concernant l'alimentation et l'agriculture.

13. Afin d'accélérer les progrès et de porter les efforts de la FAO à leur maximum pour ce qui est de réaliser les ODD et de concrétiser nos aspirations, à savoir les *quatre améliorations*, la FAO se sert de quatre «accélérateurs» transversaux: la technologie, l'innovation, les données et les compléments (gouvernance, capital humain et institutions) dans toutes ses interventions programmatiques. En outre, la FAO prend en considération les thèmes transversaux: *le genre, la jeunesse et l'inclusion* (pour réduire les inégalités en ne laissant personne de côté, afin de promouvoir une intégration et une prise en compte plus systématique de ces questions dans les travaux programmatiques de la FAO).

## B. Planification au niveau des pays

14. Les opérations porteuses de transformation au niveau des pays sont au cœur du programme de changement. Les engagements collectifs du système des Nations Unies pour le développement en faveur des cibles et objectifs nationaux relatifs aux ODD sont énoncés dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (le Plan-cadre). Le Cadre de programmation par pays de la FAO découle du Plan-cadre et fait en sorte que l'Organisation tire parti du travail accompli par les acteurs du système des Nations Unies pour le développement pour aider collectivement les pays et s'attaquer aux priorités et aux lacunes recensées à l'échelle nationale concernant les ODD. Dans le même temps, la démarche de la FAO au niveau des pays, telle qu'on la retrouve dans le Cadre de programmation par pays correspondant, contribue aussi à orienter l'établissement du Plan-cadre et, partant, à faire en sorte que les questions relatives à la transformation des systèmes agroalimentaires et les ODD qui s'y rapportent soient bien intégrés et considérés comme prioritaires dans les documents de planification commune du système des Nations Unies. Au niveau des pays, les cadres de programmation par pays sont des outils de programmation de la FAO essentiels, qui relient directement les résultats par pays aux ODD et aux DPP connexes, rendent compte de la diversité des situations et des priorités des pays, et coordonnent les efforts à l'échelle des pays.

## C. Stratégies, initiatives et actions qui sous-tendent le Cadre stratégique

15. Pour traduire le Cadre stratégique sur le plan opérationnel et parvenir à des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, il faudra faire en sorte que les actions menées à tous les niveaux de l'Organisation ainsi qu'avec les Membres et les partenaires se complètent pour produire des effets synergiques et percutants. La mise en œuvre du Cadre stratégique est guidée et éclairée par un certain nombre de stratégies, d'initiatives et de mesures, énumérées ci-dessous.

16. La **Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture**<sup>6</sup> a été adoptée à la cent-soixante-troisième session du Conseil de la FAO en 2019, dans le cadre des préparatifs du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le plan d'action 2021-2023<sup>7</sup> se fonde sur cette Stratégie, qu'il vise à mettre en œuvre, et a pour but de renforcer les

<sup>5</sup> [www.fao.org/3/nh231fr/nh231fr.pdf](http://www.fao.org/3/nh231fr/nh231fr.pdf).

<sup>6</sup> [www.fao.org/3/ca7722fr/ca7722fr.pdf](http://www.fao.org/3/ca7722fr/ca7722fr.pdf).

<sup>7</sup> [www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf](http://www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf).

activités menées par la FAO et ses Membres et partenaires, en vue d'intégrer la biodiversité dans tous les secteurs agricoles.

17. **Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031**<sup>8</sup>. Le changement climatique est l'une des principales causes de la faim et de la malnutrition dans le monde, car il modifie les conditions qui permettent la production alimentaire, ce qui se répercute sur la sécurité alimentaire et la nutrition, les moyens d'existence et l'économie mondiale. Bien souvent, cela se traduit par une stagnation, voire une régression, dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté, et entrave les efforts déployés pour atteindre les ODD 1, 2 et 10. À la demande du Conseil à sa cent-soixante-sixième session, la FAO a élaboré la Stratégie relative au changement climatique 2022-2031 pour renforcer l'aide qu'elle apporte aux Membres en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Elle œuvrera ainsi à la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients face au climat et produisant peu d'émissions, tout en s'efforçant de réaliser les ODD, notamment d'éradiquer la faim et la malnutrition. La stratégie, qui privilégiera la science, les solutions novatrices et les processus inclusifs et sera alignée sur le Programme 2030 et le Cadre stratégique, a été approuvée par le Conseil à sa cent-soixante-dixième session, et donnera plus de poids à l'action menée par la FAO en faveur du climat pour parvenir à une alimentation et une agriculture durables.

18. **Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation**<sup>9</sup>. Dans son Cadre stratégique, la FAO fait figurer l'innovation et la technologie parmi les quatre accélérateurs qui doivent être appliqués à toutes les interventions menées dans le cadre des programmes. Un grand nombre d'approches et de technologies permettent de relever les défis liés aux systèmes agroalimentaires, et toutes sont sous-tendues par la science et l'innovation, y compris par les connaissances autochtones et locales. En élaborant une stratégie en matière de science et d'innovation, la FAO vise à assurer l'orientation, la cohérence et l'alignement des initiatives menées par les Membres pour obtenir des résultats au niveau des pays grâce à une meilleure exploitation de ces deux outils. La stratégie, approuvée par le Conseil à sa cent-soixante-dixième session, constituera un outil essentiel à la mise en œuvre du Cadre stratégique et permettra de renforcer le recours à la science et à l'innovation dans les interventions techniques et les orientations normatives de la FAO.

19. **Vision et approche relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition**<sup>10</sup>. En 2021, les Membres de la FAO ont accueilli favorablement et adopté le document PC130/5/Rev.1, qui présente la vision de la FAO et son approche visant à assurer l'accès de tous à une alimentation saine. La vision de la FAO en matière de nutrition est celle d'un monde où chacun se nourrit sainement grâce à des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables. La mission de l'Organisation est de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes en accélérant les politiques et les actions ayant un impact sur l'ensemble des systèmes agroalimentaires afin de permettre à chacun de se nourrir sainement. Le secteur agricole est incontournable si l'on veut favoriser une alimentation saine. Dans sa vision en matière de nutrition, la FAO reconnaît l'importance capitale du lait et des produits laitiers, des œufs, de la viande et de diverses cultures dans les politiques et les mesures visant à rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables et à assurer la sécurité alimentaire et la bonne nutrition<sup>11</sup>.

20. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO continuera de maximiser les incidences au niveau des pays et à d'autres niveaux en faisant appel à de **grandes initiatives de l'Organisation**, à savoir:

21. L'**Initiative Main dans la main**, qui est basée sur des éléments concrets, prise en main par les pays et pilotée par ceux-ci et qui vise à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable pour favoriser la concrétisation des ODD. L'Initiative donne la priorité aux pays où les moyens d'action sont les plus limités et où l'aide internationale est la plus restreinte ainsi qu'à ceux qui rencontrent le plus de difficultés pratiques liées, par exemple, à des crises naturelles ou d'origine

<sup>8</sup> [www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf](http://www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf) et [www.fao.org/3/ni994fr/ni994fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni994fr/ni994fr.pdf).

<sup>9</sup> [www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf](http://www.fao.org/3/nj485fr/nj485fr.pdf) et [www.fao.org/3/ni995fr/ni995fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni995fr/ni995fr.pdf).

<sup>10</sup> [www.fao.org/3/ne853fr/ne853fr.pdf](http://www.fao.org/3/ne853fr/ne853fr.pdf) et [www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf](http://www.fao.org/3/nf693fr/nf693fr.pdf).

<sup>11</sup> [www.fao.org/documents/card/fr/c/cb6862en](http://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb6862en).

humaine, où elle repère les zones qui présentent un bon potentiel agricole mais aussi des niveaux élevés de pauvreté et de faim. Une plateforme géospatiale a été créée pour mettre à la disposition de toutes les parties prenantes des données riches, pouvant être partagées, sur les conditions agroécologiques, l'eau, les terres, la santé des sols et les émissions de gaz à effet de serre<sup>12</sup>.

22. Le **Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19**<sup>13</sup>, lancé en 2020, qui préconise des actions à court, moyen et long termes afin d'empêcher que la crise sanitaire ne se transforme en une crise alimentaire. L'objectif est d'atténuer les conséquences directes, d'améliorer la résilience à plus long terme des moyens d'existence en allant dans le sens d'un redressement, de transformer les systèmes agroalimentaires et de mettre à profit le pouvoir mobilisateur de l'Organisation, ses données en temps réel, ses systèmes d'alerte rapide et son savoir-faire technique afin de concentrer l'appui sur les zones où il est le plus nécessaire, au moment où il est le plus nécessaire. Le programme bénéficie du concours de la Coalition pour l'alimentation, qui mobilise un appui politique de haut niveau, des ressources financières et des compétences techniques, l'accent étant mis sur les besoins et les exigences définis au niveau des pays.

23. Les **mesures faisant suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires**<sup>14</sup>, qui ont servi à préparer le terrain pour la transformation des systèmes agroalimentaires mondiaux. La FAO pilote la mise en œuvre des activités consécutives au Sommet en collaborant avec les autres institutions du système des Nations Unies et les partenaires pour faire progresser le mouvement créé grâce au processus lié au Sommet vers une action efficace et cohérente. La priorité sera d'aider les Membres à avancer dans leurs dialogues nationaux et sur la voie de la transformation des systèmes agroalimentaires. La FAO héberge le centre de coordination, dont l'équipe est composée de membres du personnel détachés des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

24. Le **Forum mondial de l'alimentation**, créé pour la jeunesse et piloté par celle-ci, qui est un exemple d'action de suivi mondiale en faveur de la transformation des systèmes agroalimentaires et de la concrétisation des ODD. Le Forum rassemble des jeunes du monde entier venus réfléchir ensemble et accélérer les efforts, en considération du fait que l'avenir de notre planète appartient aux jeunes et que leur mobilisation est fondamentale.

25. Les **Journées de la science et de l'innovation**, organisées dans le cadre du Forum mondial de l'alimentation, qui se tiendront début octobre 2022 et mettront l'accent sur le rôle central de la science, de la technologie et de l'innovation dans la transformation des systèmes agroalimentaires. Ces manifestations aideront les Membres à prendre des décisions éclairées concernant la co-création, l'adaptation et l'adoption de technologies et d'innovations appropriées spécifiques au contexte.

#### **D. Principales réalisations accomplies en 2020-2021**

26. La FAO a maintenu la faim, l'insécurité alimentaire, la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes et l'utilisation durable des ressources naturelles en tête des priorités du programme de développement. Même avant la pandémie de covid-19, avec près de 690 million de personnes sous-alimentées dans le monde, la faim continuait de progresser, ce qu'elle fait depuis 2014; deux milliards de personnes n'avaient pas un accès régulier à une quantité suffisante d'aliments sûrs et nutritifs; et trois milliards de personnes n'avaient pas les moyens d'avoir une alimentation saine. Ces chiffres ont augmenté à la suite de la pandémie de covid-19. D'après *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022*<sup>15</sup>, entre 702 et 828 millions de personnes dans le monde ont été confrontées à la faim en 2021 – soit 46 millions de personnes de plus qu'en 2020. D'après les projections qui prennent en compte les effets potentiels de la pandémie de covid-19, celle-ci aurait des conséquences durables sur la sécurité alimentaire mondiale.

<sup>12</sup> [www.fao.org/hih-geospatial-platform/fr](http://www.fao.org/hih-geospatial-platform/fr).

<sup>13</sup> [www.fao.org/3/ni998fr/ni998fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni998fr/ni998fr.pdf).

<sup>14</sup> [www.fao.org/3/ni997fr/ni997fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni997fr/ni997fr.pdf).

<sup>15</sup> [www.fao.org/3/cc0639en/cc0639en.pdf](http://www.fao.org/3/cc0639en/cc0639en.pdf) (en anglais).

27. Le *Rapport mondial sur les crises alimentaires 2022*<sup>16</sup> met en évidence l'aggravation alarmante de l'insécurité alimentaire aiguë en 2021 dans de nombreux pays et territoires en situation de crise alimentaire. Il a été établi que près de 193 millions de personnes connaissaient une situation de crise ou pire (phase 3 ou supérieure du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire), ou une situation équivalente dans 53 pays et territoires pour lesquels on disposait de données comparables en 2021 – en raison de l'intensification d'un conflit, de chocs économiques importants et de conditions météorologiques des plus extrêmes au cours des dernières années, ou d'une combinaison de ces facteurs. Cela représente une augmentation de près de 40 millions de personnes par rapport au record précédent, atteint en 2020. On prévoit qu'en 2022, l'insécurité alimentaire aiguë dans le monde s'accroît encore par rapport à 2021. En particulier, la guerre actuelle en Ukraine devrait assombrir encore les prévisions pour 2022 concernant l'insécurité alimentaire aiguë, dont fait état le présent rapport, étant donné que les répercussions de la guerre sur les prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des engrais ainsi que sur l'approvisionnement à l'échelle mondiale n'ont pas encore été prises en compte dans la plupart des analyses relatives aux projections au niveau des pays.

28. Bien qu'il soit difficile de distinguer les effets précis de la covid-19 de ceux d'autres facteurs de stress, l'analyse concernant l'insécurité alimentaire présentée dans le rapport montre que la pandémie a eu un effet aggravant sur les facteurs de crise alimentaire préexistants et actuels, principalement sous la forme d'une baisse de l'activité économique due aux restrictions imposées face à la pandémie, qui a entraîné des pertes de revenus et une réduction du pouvoir d'achat des ménages. Les femmes et les enfants sont plus vulnérables à l'insécurité alimentaire modérée ou grave sur tous les continents et la disparité entre les genres en matière de sécurité alimentaire est plus grande parmi les personnes les plus pauvres et les moins éduquées, les veufs et veuves et les habitant(e)s des banlieues de grandes villes<sup>17</sup>.

29. Au niveau mondial, la FAO a continué de renforcer les partenariats stratégiques au moyen de plateformes et d'initiatives promouvant la coopération internationale, comme: la Décennie pour l'agriculture familiale (2019-2028); la Décennie des Nations Unies pour une restauration des écosystèmes (2021-2030); la Décennie d'action des Nations Unies; le Programme sur les systèmes alimentaires durables du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables; la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030); la Décennie internationale d'action (2018-2028) – L'eau et développement durable; la Décennie des langues autochtones (2022-2032); la résolution de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement (UNEA-5) visant à mettre fin à la pollution par le plastique; et l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, l'Initiative en faveur du développement des villes vertes et l'approche «Une seule santé».

30. La FAO a fait rapport au Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable en juillet 2021 et 2022<sup>18</sup> en vue d'un examen approfondi des progrès accomplis concernant les 17 ODD et a aidé les pays à entreprendre leur examen national volontaire en fournissant des rapports complets sur les progrès accomplis au niveau national sur la voie de la réalisation des ODD. La FAO bénéficie d'une reconnaissance importante en tant qu'acteur clé: i) sur la scène internationale en ce qui concerne le climat, en particulier en raison de sa participation et de ses contributions de haut niveau aux réunions tenues en amont de la Conférence de Parties (COP) et à la COP26, aux sessions des organes subsidiaires et à l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture; ii) dans le domaine de la biodiversité; et iii) dans la lutte contre la désertification et la sécheresse dans le cadre de sa participation active à la Conférence des Parties (COP15) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, tenue à Abidjan en mai 2022, ainsi qu'au Sommet du Secrétaire général des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021.

31. La FAO a continué d'aider les pays à développer leurs capacités en donnant des avis intégrés en matière de politiques et en suivant les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des ODD, en tant qu'institution spécialisée de l'ONU garante de 21 indicateurs relatifs aux ODD et contribuant à

<sup>16</sup> [www.fao.org/3/cb9997en/cb9997en.pdf](http://www.fao.org/3/cb9997en/cb9997en.pdf) (en anglais).

<sup>17</sup> FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2019.

<sup>18</sup> <https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf#hlpf2022>.

cinq autres indicateurs. Elle a publié son premier rapport numérique sur le suivi des progrès relatifs aux indicateurs des ODD concernant les aliments et l'agriculture<sup>19</sup>, qui montre que le monde n'est pas en bonne voie s'agissant de réaliser la plupart des cibles des ODD concernant l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition. Afin de combler les énormes lacunes actuelles en matière de données et de capacités, la FAO a élaboré un programme complet de renforcement des capacités de suivi des ODD, qui vise à aider les pays à harmoniser les indicateurs nationaux et mondiaux.

32. La FAO a défini un ensemble de priorités stratégiques pour ses activités de sécurité sanitaire des aliments, dans le but de fournir «des aliments sans danger pour tous à tout moment» et conformément à sa mission visant à «aider les Membres à améliorer la salubrité des aliments à tous les niveaux en leur dispensant des conseils scientifiques et en renforçant leurs capacités d'assurer la sécurité sanitaire des aliments de systèmes agroalimentaires durables et résilients». Le document consacré aux Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments est soumis au Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session, pour approbation<sup>20</sup>. La FAO a aidé plus avant les Membres à prendre des décisions et des mesures visant à améliorer la sécurité sanitaire des aliments.

33. Au cours de l'exercice biennal, l'Organisation a donné des avis scientifiques pour aider à l'établissement de normes alimentaires et a renforcé la capacité des pays en développement à participer efficacement aux processus d'établissement de normes du Codex. La FAO a continué d'aider les Membres à renforcer les systèmes nationaux de contrôle des aliments en améliorant la coordination intergouvernementale et intersectorielle de la gouvernance en matière de sécurité sanitaire des aliments et la capacité à négocier les politiques, garantissant ainsi que la sécurité sanitaire des aliments reste une priorité pour les Membres lors de la prise de décisions opérationnelles, financières ou relatives à la gouvernance visant à la transformation des systèmes agroalimentaires.

34. En 2021, sous la direction de la FAO, plus de 300 manifestations et activités ont été organisées dans plus de 90 pays à l'occasion de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments, fixée le 7 juin et dont la célébration a été étendue en 2022. Le document FAO/OMS sur les répercussions des nouvelles sources et des nouveaux systèmes de production d'aliments sur la sécurité sanitaire des aliments<sup>21</sup> a été examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa quarante-quatrième session, et le rapport de la FAO intitulé *Thinking about the future of food safety – A foresight report*<sup>22</sup> (Penser l'avenir de la sécurité sanitaire des aliments: rapport de prospective) met en évidence la nécessité d'éviter les conséquences indésirables des nouveaux systèmes de production, des sources différentes de protéines et des nouvelles technologies.

35. Depuis plus d'une décennie, la FAO s'emploie avec les pays à intensifier les investissements axés sur le climat en faveur des secteurs agricoles, au moyen de partenariats noués avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et, plus récemment, avec le Fonds vert pour le climat (FVC)<sup>23</sup>, l'objectif étant d'ouvrir la voie à un développement durable résilient face au changement climatique. La FAO a aidé plus de 36 pays à accéder à près de 115 millions d'USD du FEM dans des domaines prioritaires tels que la conservation de l'agrobiodiversité et l'intégration des pratiques de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans les secteurs agricoles, y compris la pêche et les forêts, dans le cadre de programmes d'impact, par exemple sur les systèmes alimentaires, l'exploitation et la restauration des sols, et la gestion durable des zones arides.

36. En tant qu'entité accréditée par le Fonds vert pour le climat (FVC) et partenaire d'exécution, la FAO fournit aux pays l'appui nécessaire à la formulation de propositions de préparation et de financement ainsi qu'à la mise en œuvre de ces projets transversaux porteurs de transformation dans le domaine de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets. En 2020-2021, la FAO a mobilisé 150 millions d'USD (y compris par cofinancement) du FVC, portant à 942,8 millions d'USD la valeur totale du portefeuille FAO-FVC. La FAO aide les pays à stimuler les

<sup>19</sup> [www.fao.org/3/cb6872en/cb6872en.pdf](http://www.fao.org/3/cb6872en/cb6872en.pdf) (en anglais).

<sup>20</sup> [www.fao.org/3/nj005fr/nj005fr.pdf](http://www.fao.org/3/nj005fr/nj005fr.pdf).

<sup>21</sup> CX/CAC 21/44/15 Add.1, juillet 2021 (en anglais).

<sup>22</sup> [www.fao.org/3/cb8667en/cb8667en.pdf](http://www.fao.org/3/cb8667en/cb8667en.pdf) (en anglais).

<sup>23</sup> [www.greenclimate.fund/ae/fao](http://www.greenclimate.fund/ae/fao) (en anglais).



investissements conformes aux priorités des pays, aux domaines de résultats du FVC et au Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation, à l'appui de la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables* qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté. Les projets FAO-FVC à fort impact apportent de l'innovation en ce qui concerne les pratiques, les techniques, les technologies et les mécanismes de financement, l'objectif étant d'opérer un changement de paradigme et de rendre les secteurs de l'agriculture, des forêts et de la pêche plus efficaces, plus inclusifs, plus durables et plus résilients face au changement climatique.

37. La FAO continue de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'aider les pays à opérer la transition vers des systèmes agroalimentaires durables. À sa quarante-deuxième session (juin 2021), la Conférence a approuvé le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires<sup>24</sup>, qui établit un cadre et un ensemble de principes et de mesures d'application volontaire utiles aux différentes parties prenantes. La FAO a continué de promouvoir les efforts mondiaux de sensibilisation en vue de changer les attitudes et de mobiliser des acteurs et des parties prenantes pour réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et réaliser la cible 12.3 des ODD et les cibles connexes.

38. La FAO a lancé le rapport sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (*The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*)<sup>25</sup>, qui constitue la première évaluation mondiale de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, réalisée sous la direction de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le rapport établit que la majeure partie de la biodiversité, au niveau génétique ainsi qu'aux niveaux des espèces et des écosystèmes, est en déclin; de plus en plus de pratiques et d'approches de gestion réputées respectueuses de la biodiversité sont adoptées. Le Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, élaboré par la Commission comme réponse stratégique faisant suite au rapport sur la situation dans le monde<sup>26</sup>, a été approuvé par le Conseil à sa cent-soixante-huitième session<sup>27</sup>, de même que la résolution 1/168 du Conseil, intitulée *La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*<sup>28</sup>.

39. En 2020, la FAO a dirigé, avec le secrétariat de la CIPV, la mise en œuvre de l'Année internationale de la santé des végétaux, qui visait à sensibiliser à l'importance de la santé des végétaux dans la réalisation des ODD et au rôle de la CIPV et des organisations régionales pour la protection des végétaux dans la protection de la santé des végétaux. Dans le sillage de l'Année internationale de la santé des végétaux, la Journée internationale de la santé des végétaux a été instituée à la suite d'une décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies et se tiendra le 12 mai. Pour la première célébration, le 12 mai 2022, une manifestation mondiale a été organisée à la FAO.

40. À sa quarante-deuxième session, la Conférence de la FAO<sup>29</sup> a demandé à cette dernière d'aider les pays et les régions à renforcer leur engagement et à participer plus activement à la transition vers des systèmes agroalimentaires durables, en encourageant l'innovation dans l'agriculture. La FAO élabore des stratégies, des lignes directrices et des portails de connaissances, promeut une approche globale de la mise au point et de la mise à disposition d'une innovation appropriée à l'intention des petits producteurs et des agriculteurs familiaux, pour permettre aux organisations régionales et aux gouvernements de renforcer leurs politiques intégrées et d'accroître les investissements, et promeut également l'évaluation et le diagnostic des systèmes d'innovation agricole. La Stratégie en matière de science et d'innovation, élaborée et approuvée par le Conseil à sa cent-soixante-dixième session, vise à garantir une réponse coordonnée aux besoins des Membres de la FAO.

---

<sup>24</sup> [www.fao.org/3/nf393fr/nf393fr.pdf](http://www.fao.org/3/nf393fr/nf393fr.pdf).

<sup>25</sup> [www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf](http://www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf) (en anglais).

<sup>26</sup> CGRFA-18/21/Report, appendice C; voir aussi [www.fao.org/cgrfa/resources/news/detail-events/fr/c/1513048](http://www.fao.org/cgrfa/resources/news/detail-events/fr/c/1513048) (en anglais).

<sup>27</sup> C 168/REP, paragraphe 38.

<sup>28</sup> [www.fao.org/3/cb8110fr/cb8110fr.pdf](http://www.fao.org/3/cb8110fr/cb8110fr.pdf).

<sup>29</sup> [www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf](http://www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf).

41. La FAO a poursuivi ses travaux de pointe et innovants sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones, à la suite de la mise en place de la Plateforme mondiale sur les systèmes alimentaires autochtones, approuvée par le Comité de l'agriculture à sa vingt-septième session<sup>30</sup>.
42. La FAO a continué d'intégrer le pastoralisme et les terrains de parcours dans ses travaux et de faire fonctionner la Plateforme des connaissances pastorales<sup>31</sup> pour donner des moyens d'action à plusieurs centaines de millions d'éleveurs pastoraux. Cette Plateforme a attiré l'attention sur les besoins et les moyens d'existence des éleveurs pastoraux, en établissant un partenariat international fort en faveur d'un pastoralisme durable, en facilitant la participation des représentants pastoraux au processus décisionnel en matière de politiques, et permettant la mise en commun d'informations.
43. La FAO a continué de promouvoir les approches innovantes et inclusives de la production agricole durable, notamment l'agriculture de conservation<sup>32</sup> (par exemple en soutenant le huitième Congrès mondial sur l'agriculture de conservation), la mécanisation durable, la culture protégée, les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM), l'agroécologie et d'autres approches dont il est question ci-après.
44. Au cours des cinq dernières années, la FAO a rassemblé des stratégies, de bonnes pratiques, des politiques et des indicateurs relatifs à la bioéconomie. Le Groupe de travail international sur la bioéconomie durable, dirigé par la FAO, a élaboré une série de 10 principes ambitieux et de 24 critères pour une bioéconomie durable, comme cadre de surveillance de la transition vers une bioéconomie durable. Cette base de connaissances a été mise à l'essai en Namibie et en Uruguay. La bioéconomie intéressant de nombreux secteurs au sein de la FAO, une mise en œuvre coordonnée et cohérente du programme est essentielle à la réalisation des cibles des ODD.
45. L'initiative *L'agroécologie – passer à l'échelle supérieure* a été lancée conjointement avec de grands partenaires des Nations Unies, des partenaires venant d'universités, de la société civile et du secteur privé et des investisseurs, lors de la réunion du Mécanisme consultatif des partenaires du système des Nations Unies tenue en 2019. La FAO a donné des avis techniques lors de l'élaboration des recommandations de politique générale du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) relatives aux approches agroécologiques et à d'autres approches novatrices<sup>33</sup>, qui ont été approuvées par le CSA à sa quarante-huitième session (extraordinaire) en juin 2021. Dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, la FAO a contribué à la mise en place de la Coalition pour la transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie.
46. L'Outil pour l'évaluation de la performance de l'agroécologie (TAPE)<sup>34</sup>, fondé sur les 10 éléments de l'agroécologie, a été élaboré par une équipe pluridisciplinaire et est utilisé par la FAO et ses partenaires. TAPE mesure les résultats en matière d'agroécologie obtenus dans les différents volets de la durabilité. Il peut être appliqué à tous les types de systèmes agricoles et a été utilisé dans plus de 30 pays de toutes les régions du monde.
47. Le programme des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) a continué de promouvoir la désignation de sites SIPAM. Le secrétariat des SIPAM a fourni des orientations techniques à la demande de certains pays et s'est préparé au déploiement à grande échelle des activités et à sa prochaine phase, recherchant une collaboration dans les domaines de la biodiversité, de l'agriculture durable, de la réduction de la pauvreté, de la promotion de l'agriculture familiale, de la commercialisation et du passage des SIPAM au numérique, entre autres.
48. À sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a créé le Sous-Comité de l'élevage, approuvé par la Conférence à sa quarante-deuxième session, en tant qu'espace de dialogue intergouvernemental chargé, d'une part, d'analyser les questions et priorités liées à l'élevage et de rechercher un consensus en la matière et, d'autre part, de conseiller le Comité et, par son intermédiaire, le Conseil et la Conférence de la FAO, au sujet des programmes techniques et des initiatives de

<sup>30</sup> [www.fao.org/3/ni990fr/ni990fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni990fr/ni990fr.pdf).

<sup>31</sup> [www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr](http://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr).

<sup>32</sup> [www.fao.org/conservation-agriculture/fr](http://www.fao.org/conservation-agriculture/fr).

<sup>33</sup> [www.fao.org/3/nf777fr/nf777fr.pdf](http://www.fao.org/3/nf777fr/nf777fr.pdf).

<sup>34</sup> [www.fao.org/agroecology/tools-tape/fr](http://www.fao.org/agroecology/tools-tape/fr).

politique générale à mettre en place pour optimiser la contribution de l'élevage à l'atténuation de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à des moyens d'existence durables et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture a tenu sa première session du 16 au 18 mars 2022. Le rapport<sup>35</sup> de cette session a été présenté au Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session, pour examen et approbation.

49. La FAO a continué d'aider les Membres à transformer les systèmes d'élevage pour:

- i) contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'alimentation saine; ii) créer des occasions de croissance économique inclusive et d'amélioration des moyens de subsistance; iii) améliorer la santé et bien-être des animaux; et iv) protéger les ressources naturelles et faire face au changement climatique<sup>36, 37, 38</sup>.

- La FAO continue d'élaborer des lignes directrices, des manuels et des outils afin d'améliorer les pratiques sanitaires et d'élevage, de développer les chaînes de valeur de l'élevage, de concevoir des stratégies en matière d'élevage fondées sur des données factuelles et des plans d'investissement, et de renforcer la capacité des Membres à adopter ces pratiques et à utiliser ces outils.
- La FAO a renforcé la lutte contre les maladies animales transfrontières à fort impact à l'échelle mondiale, ainsi que dans les pays et les régions, en recourant au Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières<sup>39</sup>. La Conférence de la FAO a adopté, à sa quarante et unième session, la résolution 6/2019, réaffirmant l'engagement mondiale en faveur de la lutte contre la peste des petits ruminants. Le secrétariat général du Cadre mondial pour la maîtrise progressive des maladies animales transfrontières s'est concentré sur la coordination des activités de lutte contre la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants (PPR), la peste bovine et la peste porcine africaine.
- La FAO continue d'aider les Membres à renforcer leurs capacités en matière de prévention et de détection des maladies animales et des zoonoses à fort impact, et d'intervention face à celles-ci, en recourant à plusieurs outils. Elle a renforcé les capacités de prévision des alertes rapides concernant la fièvre de la vallée du Rift dans la région Afrique de l'Est grâce à un outil en ligne d'aide à la prise de décisions relatives à cette maladie. Elle a aidé plusieurs entités régionales, comme le Groupe de travail technique sectoriel sur l'élevage, qui relève de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et le Réseau de santé animale en Asie centrale (Une seule santé), à réduire les risques que posent les maladies transfrontières et zoonoses à fort impact pour les réseaux et les services régionaux d'épidémiologie et de laboratoire.
- La résistance aux antimicrobiens est l'objet d'un Plan d'action de la FAO<sup>40</sup>, qui prévoit une collaboration avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) au titre de l'approche «Une seule santé» et du Groupe de coordination interinstitutions établi par le Secrétaire général de l'ONU en 2016. La FAO a intensifié l'appui global qu'elle fournit aux pays en matière d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action nationaux mais aussi de renforcement des capacités dans les domaines de la sensibilisation, de la surveillance, de la gouvernance et des bonnes pratiques pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens. Elle a également soumis au Comité de l'agriculture, à sa vingt-huitième session, un rapport de situation sur le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025<sup>41</sup>.
- La FAO a continué d'appuyer l'approche «Une seule santé» pour parer aux menaces qui pèsent sur la filière alimentaire aux niveaux mondial et national, notamment au moyen du

<sup>35</sup> [www.fao.org/3/ni966fr/ni966fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni966fr/ni966fr.pdf).

<sup>36</sup> COAG/2020/5.

<sup>37</sup> FAO. 2018. *World Livestock: Transforming the livestock sector through the Sustainable Development Goals*. Rome. 220 pp.; <https://doi.org/10.4060/ca1201en> (en anglais).

<sup>38</sup> [www.fao.org/3/ni075fr/ni075fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni075fr/ni075fr.pdf).

<sup>39</sup> [www.fao.org/3/ni007fr/ni007fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni007fr/ni007fr.pdf).

<sup>40</sup> [www.fao.org/3/a-i5996f.pdf](http://www.fao.org/3/a-i5996f.pdf).

<sup>41</sup> [www.fao.org/3/nj007fr/nj007fr.pdf](http://www.fao.org/3/nj007fr/nj007fr.pdf).

Programme d'action mondial en faveur de la sécurité sanitaire et des programmes sur les menaces pandémiques émergentes mis en œuvre dans plus de 30 pays d'Afrique et d'Asie par le Centre d'urgence de la FAO pour la lutte contre les maladies animales transfrontières.

- La FAO a continué d'aider les Membres à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques<sup>42, 43</sup> en fournissant un appui technique et stratégique et en surveillant l'état des ressources zoogénétiques, notamment grâce au Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)<sup>44</sup>, qui comprend des données pour le calcul des indicateurs 2.5.1b et 2.5.2 relatifs aux ODD.
- La FAO a commencé à évaluer de manière approfondie la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes alimentaires, à la nutrition et aux régimes alimentaires sains, en se fondant sur la science et des données factuelles, en suivant une approche axée sur les systèmes agroalimentaires et en prenant en compte de la même manière les différents aspects de la durabilité<sup>45</sup>. Le processus, conçu pour jeter les bases de politiques fondées sur des données factuelles, constitue une plateforme scientifique et stratégique.

50. La FAO continue de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les menaces régionales et transfrontières croissantes liées aux maladies des plantes et aux ravageurs qui pèsent sur la filière alimentaire, en mettant l'accent sur des menaces telles que la chenille légionnaire d'automne en Afrique, au Proche-Orient et en Asie, les invasions de criquets pèlerins en Afrique de l'Est, en Asie du Sud-Ouest et au Yémen, le charançon rouge du palmier en Afrique du Nord et de l'Est, et la fusariose de la banane (TR4) en Amérique latine. Elle met en œuvre l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne<sup>46</sup> afin d'assurer aux niveaux national, régional et mondial une approche coordonnée solide dans le but de mobiliser 500 millions d'USD au cours de la période 2020-2022 pour la prise de mesures coordonnées visant à renforcer la prévention et les capacités en matière de lutte durable contre les ravageurs.

51. La FAO a aidé les Membres à mettre en œuvre des stratégies de lutte antiacridienne préventive dans le cadre des commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin. Afin d'éviter l'une des pires infestations acridiennes des dernières décennies en Afrique et en Asie du Sud-Ouest, la FAO a activé des mécanismes d'intervention rapide pour aider les gouvernements à prendre des mesures et a mis en place des programmes de résilience axés sur une action anticipée pour éviter une crise alimentaire.

52. Des progrès considérables ont été accomplis s'agissant d'enrayer la recrudescence de criquets pèlerins, qui est la pire crise de ce type depuis des décennies, et d'atténuer ses conséquences pour les agriculteurs et les éleveurs vulnérables. L'appui des partenaires fournisseurs de ressources, dont la contribution totale s'élève à 243 millions d'USD, a permis à la FAO de: i) fournir une assistance technique et opérationnelle aux fins des opérations de surveillance et de lutte; ii) soutenir les moyens d'existence des agriculteurs et des éleveurs touchés; et iii) renforcer et pérenniser les capacités des acteurs nationaux et régionaux afin qu'ils puissent faire face à des résurgences similaires à l'avenir. La FAO, les gouvernements des pays touchés et les partenaires fournisseurs de ressources ont pu maîtriser la propagation et préserver les moyens d'existence, notamment en menant des opérations terrestres et aériennes pour traiter 2,3 millions d'hectares de terres contre le criquet pèlerin dans la Corne de l'Afrique et au Yémen de janvier 2020 à décembre 2021. Les efforts collectifs ont permis d'éviter la perte de 4,5 millions de tonnes de récoltes, de sauver 900 millions de litres de lait et de garantir l'accès de près de 42 millions de personnes à des aliments. La valeur commerciale des pertes de céréales et de lait ainsi évitées est estimée à 1,8 milliard d'USD. En outre, 305 000 foyers touchés par la recrudescence de criquets pèlerins ont reçu des kits de subsistance devant subvenir à leurs besoins immédiats tandis que leurs capacités de production étaient restaurées.

<sup>42</sup> [www.fao.org/3/a1404f/a1404f.pdf](http://www.fao.org/3/a1404f/a1404f.pdf).

<sup>43</sup> [www.fao.org/3/ni079fr/ni079fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni079fr/ni079fr.pdf).

<sup>44</sup> [www.fao.org/dad-is/fr](http://www.fao.org/dad-is/fr).

<sup>45</sup> [www.fao.org/3/ni005fr/ni005fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni005fr/ni005fr.pdf).

<sup>46</sup> [www.fao.org/fall-armyworm/global-action/fr](http://www.fao.org/fall-armyworm/global-action/fr).

53. La FAO a continué d'appuyer la gestion antiacridienne aux niveaux national et régional dans le Caucase et en Asie centrale, où plus de 4 millions d'hectares de terres sont traités chaque année. Le Service d'information sur le criquet pèlerin de la FAO a émis une alerte rapide en temps utile et de manière précise et formulé des prévisions tout au long de la recrudescence, en collaboration avec les partenaires universitaires, du milieu de la recherche et du secteur privé, ce qui a conduit à la mise au point de plusieurs innovations, notamment des outils numériques et des applications pour smartphones permettant de collecter des données en temps réel, des produits de télédétection des zones de végétation et des sols humides, des modèles permettant d'évaluer la migration des essaims, des systèmes géospatiaux qui gèrent les opérations aériennes, et des drones pour la surveillance du criquet pèlerin.

54. La communauté de la CIPV a élaboré des principes de gouvernance et un projet de norme sur les mesures phytosanitaires relatives aux marchandises pour faciliter le commerce sans risque. Chaque année, sept ateliers régionaux de la CIPV ont été coordonnés. Le Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030 et le plan d'investissement quinquennal du secrétariat de la CIPV pour 2021-2025 ont été approuvés. La solution ePhyto de la CIPV a été achevée et plus de 80 pays se sont inscrits pour soumettre des demandes.

55. La FAO fournit aux Membres des outils et une assistance technique pour les aider à abandonner progressivement l'utilisation des pesticides très dangereux. Ces derniers sont pris en compte dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, le Code de conduite international FAO/OMS sur la gestion des pesticides, les Directives FAO/OMS sur les pesticides extrêmement dangereux et la Convention de Rotterdam, qui permet aux parties d'échanger des informations sur certains produits chimiques dangereux et de prendre des décisions concernant leurs importations futures. Le secrétariat de la Convention de Rotterdam (procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international), hébergé par la FAO, fournit une assistance technique en mettant l'accent sur l'appui, la surveillance et la collecte de données relatives à l'intoxication par les pesticides, concernant tant la santé humaine que l'environnement, ainsi que sur les solutions de remplacement des pesticides dangereux et les mesures stratégiques visant à assurer l'utilisation durable des pesticides indispensables et l'échange d'informations concernant ces pesticides entre toutes les Parties. La première partie de la Conférence des Parties pour l'approbation du Programme de travail et budget s'est tenue en 2021 et la deuxième est prévue en juin et juillet 2022.

56. La FAO continue d'élaborer des lignes directrices, de bonnes pratiques et des supports de formation dans des domaines ayant trait aux pollinisateurs, comme l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture et les programmes de protection des pollinisateurs locaux dans les écosystèmes naturels, ainsi qu'aux fins de la promotion des systèmes de production axés sur la biodiversité et de l'apiculture durable. La FAO a élargi le champ d'application du DAD-IS en permettant aux pays d'entrer des données afin de suivre la diversité des abeilles domestiques au profit de l'alimentation et de l'agriculture.

57. Le Cadre d'action de la FAO pour l'agenda alimentaire urbain a revu son appui et sa collaboration avec les institutions nationales et infranationales en prenant davantage en compte l'alimentation dans l'élaboration de politiques urbaines et territoriales (ODD 11), contribuant à des systèmes alimentaires plus résilients et plus durables tant dans les domaines urbains que sur les territoires ruraux qui les approvisionnent.

58. À sa vingt-septième session, le Comité a appuyé l'inclusion de l'Agenda alimentaire urbain étendu dans les initiatives de l'Organisation telles que l'initiative *Villes vertes*, qui vise à améliorer l'environnement urbain et à renforcer les liens entre les zones urbaines et rurales ainsi que la résilience des populations, des systèmes et des services urbains face aux chocs externes. Depuis septembre 2020, soixante et une villes ont bénéficié d'un appui dans le cadre de l'initiative *Villes vertes*. En outre, la FAO a lancé au titre de cette initiative un programme régional pour l'Afrique, auquel participent 30 villes de dix pays et dans lequel l'agriculture urbaine et périurbaine constitue un pilier essentiel. Ce programme régional contribuera à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets ainsi qu'à la gestion durable des ressources grâce à l'amélioration du bien-être des personnes résultant

d'un accès facilité à des produits et des services améliorés, fournis par les systèmes forestiers et agroalimentaires urbains et périurbains sur une base durable.

59. Pour améliorer la résilience des moyens d'existence agricoles face aux catastrophes, aux crises de la filière alimentaire et aux conflits, l'Organisation a contribué à la prévention des situations d'urgence, à la réduction de leurs incidences, à la préparation et la conduite des interventions menées pour y faire face et au relèvement après de telles situations, en passant d'une approche réactive de la gestion des catastrophes et des crises à une gestion des risques multifactoriels plus préventive et proactive, dans laquelle les foyers, les communautés et les gouvernements sont en mesure d'anticiper, de supporter, de se relever et de s'adapter pour rendre les systèmes agroalimentaires plus résilients et plus durables. La FAO poursuit ses activités visant à faire mieux comprendre les incidences qu'ont sur le secteur agricole les catastrophes et les crises, y compris celles liées aux maladies et aux organismes nuisibles touchant les animaux et les végétaux, afin d'aider les Membres à faire face aux conséquences de nombreux conflits, crises et catastrophes sur leurs moyens d'existence reposant sur l'agriculture et l'alimentaire.

60. Pour aider les pays à donner suite à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), la FAO a élaboré des supports d'information sur les approches tenant compte de la nutrition dans le domaine des systèmes agroalimentaires, méthode d'évaluation des besoins en matière de capacités visant à intégrer la nutrition dans les activités des services de vulgarisation agricole, ainsi que dans les écoles pratiques d'agriculture et les modules de formation en ligne afin que l'agriculture puisse avoir un impact accru sur la nutrition. La méthode et les formations en ligne sont diffusées et mises en œuvre dans le cadre de collaborations avec des partenaires mondiaux, régionaux et nationaux. La FAO a progressé dans l'intégration de programmes tenant compte de la nutrition dans ses cadres de programmation par pays lors de l'élaboration des nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Conjointement avec l'OMS, qui forme avec elle le secrétariat de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, la FAO a continué de plaider pour le maintien de la nutrition parmi les priorités des décideurs aux niveaux national et international. En 2021, afin de promouvoir la transformation des systèmes alimentaires à l'échelle mondiale et d'y sensibiliser davantage, la FAO a appuyé la mise en œuvre de l'Année internationale des fruits et des légumes.

#### *Lacunes et enseignements tirés*

61. Le Rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021<sup>47</sup> a recensé les principaux enseignements tirés dans les domaines suivants: i) la science, la technologie, l'innovation et le passage au numérique; ii) les données, les informations et les éléments probants; iii) la cohérence des politiques et les mécanismes de gouvernance alimentaire à plusieurs niveaux; iv) la coordination et l'harmonisation avec le reste du système des Nations Unies; v) l'intervention face à la pandémie de covid-19; et vi) la nécessité d'accroître l'aide apportée aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, entre autres.

62. Les voies d'impact concernant le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ont montré que la sensibilisation était essentielle pour recueillir un appui et stimuler la prise de mesures concernant la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes, l'accès à des régimes alimentaires sains, et la perte et le gaspillage de nourriture. Par conséquent, il convient de s'attacher davantage à établir des liens entre les initiatives relatives à la production de données, d'informations et d'éléments probants et la promotion, la communication et la planification aux niveaux national, régional et mondial.

63. Au cours des deux dernières années, la FAO a collaboré avec des partenaires au niveau des pays afin de maximiser les avancées en matière de nutrition grâce à l'élaboration de voies d'impact au sein des systèmes agroalimentaires. Les voies d'impact montrent que les productions végétale et animale ainsi que les forêts contribuent à des régimes alimentaires sains par le biais de politiques et/ou de mesures ayant une réelle incidence aux principaux points d'entrée, des services écosystémiques aux systèmes de production, et des environnements alimentaires jusqu'aux comportements des

<sup>47</sup> [www.fao.org/3/ni547fr/ni547fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni547fr/ni547fr.pdf).

consommateurs. Depuis 2022, les travaux relatifs aux voies d'impact intègrent un outil d'évaluation des coûts afin que puissent être présentés les coûts-avantages concernant la diversité et la qualité de l'alimentation. Le but est de remédier au manque d'éléments probants concernant les bénéfices relatifs des politiques et des mesures tenant compte de la nutrition dans les systèmes agroalimentaires par rapport aux autres secteurs.

64. Dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, certaines lacunes recensées et certains enseignements tirés de l'expérience au niveau des pays sont liés au contexte national, comme le manque d'appui politique de la recherche agronomique et le manque de financement public de celle-ci, des services de vulgarisation insuffisants et le manque de modèles d'activité ayant fait leurs preuves dans l'innovation. Les autres lacunes sont par exemple le manque de données de référence/d'éléments probants concernant l'adoption de l'innovation au niveau national, une collaboration limitée – en particulier avec les petits exploitants, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes –, le manque d'expérience dans l'établissement de partenariats avec le secteur privé, des capacités techniques et une pensée stratégique limitées en ce qui concerne le déploiement à grande échelle des innovations réussies, une mise à profit insuffisante des approches de la recherche interdisciplinaires et transdisciplinaires, la nécessité d'améliorer la gestion des connaissances et le manque de transfert de technologie.

65. Pour ce qui est des enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre d'outils et de moyens de mesure, TAPE s'est avéré être un outil solide mais souple, adapté à des contextes et des objectifs multiples en raison de son approche par étapes qui rapproche les données collectées au niveau territorial de celles collectées au niveau des exploitations. En outre, il permettrait d'établir un lien entre les travaux opérationnels et les activités normatives, rendant ainsi possible une prise de décisions fondée sur les données pour des transitions durables. Le perfectionnement des outils, destiné à appuyer des transitions et une transformation durables, ainsi que les travaux opérationnels et les activités normatives de la FAO, est limité par des contraintes liées aux ressources en ce qui concerne la collecte, l'analyse, l'interprétation et l'application de données longitudinales.

66. Des informations supplémentaires sur les résultats obtenus par la FAO au cours de l'exercice biennal en ce qui concerne le Cadre stratégique et les indicateurs connexes relatifs aux ODD, notamment l'égalité des genres, la nutrition, le changement climatique, la gouvernance et les statistiques, ainsi que les résultats régionaux, sont présentés dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2020-2021<sup>48</sup>. Ce rapport met en évidence des domaines d'activités techniques pertinents et les principales réalisations correspondantes à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et des enseignements tirés de l'expérience. Il présente également les moyens dont dispose la FAO pour mieux servir les Membres en facilitant la gestion des arbitrages à l'aide de technologies innovantes, de données et de statistiques; au moyen de la technologie et d'approches innovantes; en intégrant les questions liées des petits États insulaires en développement, des jeunes, des genres et des peuples autochtones; en mettant en œuvre une approche programmatique des activités de la FAO et en renforçant l'inclusivité institutionnelle, l'efficacité et l'efficacité afin de ne laisser personne de côté.

### **III. Évolutions et faits nouveaux intéressant les secteurs agroalimentaires au niveau mondial**

67. Afin d'accélérer la réflexion stratégique sur les enjeux et les possibilités qui se font jour au niveau mondial, la FAO a entrepris un exercice de prospective stratégique afin, d'une part, d'être mieux préparée et plus efficace s'agissant d'aider les pays à concrétiser le Programme 2030 et, d'autre part, de partager des connaissances sur les défis, les menaces et les débouchés liés à la transition vers des systèmes agroalimentaires durables. Cet exercice a contribué à orienter le Cadre stratégique 2022-2031<sup>49</sup> de la FAO ainsi que le rapport phare intitulé *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture*. Les facteurs socioéconomiques et environnementaux interdépendants influant sur les

<sup>48</sup> [www.fao.org/3/ni547fr/ni547fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni547fr/ni547fr.pdf).

<sup>49</sup> Voir le Cadre stratégique 2022-2031, paragraphe 8 du résumé et section B ([www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf](http://www.fao.org/3/cb7099fr/cb7099fr.pdf)).

systèmes agroalimentaires que l'exercice de prospective stratégique a fait ressortir sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1: Principaux facteurs ayant une incidence sur les systèmes agroalimentaires et évolutions y afférentes

<b><i>A. Facteurs systémiques (généraux)</i></b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La <b>dynamique démographique et l'urbanisation</b>, qui devraient entraîner une hausse et une modification de la demande de denrées alimentaires</li> <li>2. La <b>croissance économique, la transformation structurelle et les perspectives macroéconomiques</b>, qui n'aboutissent pas toujours aux résultats escomptés aux fins d'une transformation économique inclusive de la société</li> <li>3. Les <b>liens d'interdépendance entre les pays</b>, qui unissent les systèmes agroalimentaires à l'échelle mondiale</li> <li>4. La <b>production de mégadonnées, le contrôle et l'utilisation de celles-ci, ainsi que les droits de propriété y afférents</b>, qui permettent d'utiliser des technologies novatrices et de prendre des décisions en temps réel, y compris dans le domaine de l'agriculture</li> <li>5. L'<b>instabilité géopolitique et l'augmentation du nombre de conflits</b>, en particulier les conflits en rapport avec l'énergie ou d'autres ressources</li> <li>6. Les <b>incertitudes</b>, qui prennent la forme d'événements soudains, souvent impossibles à prévoir</li> </ol>
<b><i>B. Facteurs ayant un effet direct sur l'accès à la nourriture et les moyens d'existence</i></b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>7. La <b>pauvreté en milieu rural et urbain</b>, sachant qu'un pourcentage élevé de la population rurale vit dans la pauvreté, voire l'extrême pauvreté</li> <li>8. Les <b>inégalités</b>, à savoir les déséquilibres marqués entre les revenus, les disparités s'agissant de l'emploi, de l'accès aux biens et aux services de base, et de la charge fiscale, et les inégalités entre hommes et femmes</li> <li>9. Les <b>prix des denrées alimentaires</b>, qui sont inférieurs, en valeur réelle, à ceux enregistrés dans les années 70 mais supérieurs à ceux constatés dans les années 80 et 90, bien qu'ils ne représentent pas la totalité des coûts sociaux et environnementaux de ces produits</li> </ol>
<b><i>C. Facteurs ayant une incidence directe sur les processus de production et de distribution des produits alimentaires et agricoles</i></b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>10. L'<b>innovation et les sciences</b>, y compris des technologies plus novatrices (biotechnologies et développement du numérique, notamment) et des approches systémiques (agroécologie, agriculture de conservation et agriculture biologique, entre autres)</li> <li>11. Les investissements publics dans les systèmes agroalimentaires, souvent insuffisants</li> <li>12. L'<b>intensité capitaliste/informationnelle des processus de production</b>, qui augmente en raison de la mécanisation et de la transformation numérique de la production, notamment dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture</li> <li>13. La <b>concentration des marchés des intrants et des extrants alimentaires et agricoles</b>, qui représente un défi sur les plans de la résilience et de l'équité des systèmes agroalimentaires</li> <li>14. Les <b>modes de consommation et de nutrition</b>, façonnés par l'évolution des comportements des consommateurs, lesquels doivent faire des choix toujours plus complexes concernant la composition nutritionnelle et la sécurité sanitaire des aliments qu'ils consomment, la réorientation de la demande vers des modes d'alimentation plus sains étant essentielle</li> </ol>
<b><i>D. Facteurs relatifs aux systèmes environnementaux</i></b>
<ol style="list-style-type: none"> <li>15. La <b>pénurie et la dégradation des ressources naturelles</b>, y compris les terres, l'eau, la biodiversité et les sols</li> </ol>



16. Les **épidémies et la dégradation des écosystèmes**, susceptibles de connaître une progression à l'avenir en raison du nombre croissant d'organismes nuisibles et de maladies transfrontières touchant les végétaux, de la pénétration de l'agriculture dans des zones sauvages et des forêts, de la résistance aux antimicrobiens, et de la hausse de la production et de la consommation de produits d'origine animale

17. Le **changement climatique**, y compris les événements météorologiques extrêmes et la variabilité des températures et du régime des précipitations, dont les effets se font déjà sentir sur les systèmes agroalimentaires et les ressources naturelles et devraient aggraver la faim et la pauvreté dans les zones rurales

18. L'«**économie bleue**»<sup>50</sup>, dans le cadre de laquelle les activités économiques liées au secteur des pêches et de l'aquaculture sont en plein essor à l'échelle mondiale. Cette approche et les arbitrages qu'elle impose nécessitent de prendre des décisions rationnelles intégrant des solutions techniques, sociales et économiques, des principes de restauration des écosystèmes appliqués aux systèmes de production et la participation des parties prenantes de tous les secteurs dans le contexte de la transformation des systèmes agroalimentaires.

Source: FAO. 2021. *Cadre stratégique 2022-2031*. Rome.

68. Le rapport de la FAO intitulé *The future of food and agriculture – Drivers and triggers for transformation* (L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture – Facteurs et déclencheurs de transformation), qui paraîtra sous peu, reprend les conclusions de l'exercice de prospective stratégique 2020-2021. Les principales constatations<sup>51</sup> qui y figurent sont présentées au Comité pour examen.

69. Le rapport fournit également une analyse des «déclencheurs prioritaires», soit des domaines de développement ayant un potentiel de transformation et susceptibles d'influencer tous les facteurs et les voies qui lient les différents éléments des systèmes agroalimentaires à d'autres systèmes. Ces déclencheurs, proposés en vue de hiérarchiser les mesures, sont les suivants: i) institutions et gouvernance; ii) sensibilisation des consommateurs et approches comportementales; iii) répartition des revenus et des richesses; et iv) technologies novatrices. On peut s'attendre à ce que ces éléments déclencheurs interagissent et aient des incidences systémiques sur les systèmes agroalimentaires. Le Cadre stratégique définit certains de ces éléments comme des «accélérateurs» (l'innovation et les technologies, par exemple) ou comme des compléments (la gouvernance et les institutions, par exemple).

70. Les faits nouveaux et les évolutions propres aux secteurs agroalimentaires qui ont été observés, sous l'angle des *quatre améliorations*, et qui guideront le travail de la FAO dans ces secteurs sont mis en évidence ci-dessous.

### **1) Amélioration en matière de production: évolutions et faits nouveaux**

71. Actuellement, les systèmes de production agricole, qui pèchent encore par leur manque d'intégration, d'optimisation, de diversification et d'innovation, continuent de s'appuyer sur l'utilisation intensive de produits chimiques et d'autres intrants externes, ainsi que des ressources naturelles. Le fait que l'alimentation de 75 pour cent de la population mondiale repose sur seulement 12 espèces végétales et cinq espèces animales souligne la nécessité absolue de cerner et d'exploiter le potentiel des cultures et des races négligées ou sous-utilisées pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que les moyens de subsistance à grande échelle. Dans ce contexte, la FAO vise à faciliter la mise en place de chaînes de valeur durables et inclusives pour les petits producteurs et les exploitations familiales au moyen d'initiatives mondiales qui offrent des possibilités nouvelles à tous les Membres en ce qui concerne des produits agricoles spéciaux. Ces initiatives devraient contribuer, en particulier, à la concrétisation des cibles 2.3, 2.4 et 10.1 des ODD.

<sup>50</sup> Dans le cadre de l'exercice de prospective stratégique de la FAO, la définition de l'économie bleue établie par la Banque mondiale s'applique, à savoir: l'utilisation durable des ressources océaniques pour la croissance économique, l'amélioration des moyens de subsistance et l'emploi tout en préservant la santé de l'écosystème océanique ([What is the Blue Economy?](#), Banque mondiale, 6 juin 2017).

<sup>51</sup> [www.fao.org/3/nj008fr/nj008fr.pdf](http://www.fao.org/3/nj008fr/nj008fr.pdf).

72. Dans de nombreuses régions du monde, des innovations techniques et organisationnelles en matière de production de bétail, qui contribuent notamment à des progrès dans l'alimentation, la génétique et la santé animales ainsi que dans les pratiques d'élevage et les technologies de l'information, permettent d'accroître la productivité du bétail, des cultures fourragères et des pâturages. L'intensification durable des systèmes d'élevage permet à ces derniers d'être mieux intégrés aux autres secteurs agricoles, dans le cadre de la bioéconomie, tout en favorisant le renforcement des synergies et la gestion des arbitrages éventuels entre les différentes dimensions de la durabilité. Pour accroître la productivité, il faut exploiter les synergies qui existent avec les autres *améliorations* visées et déterminer et gérer les éventuels arbitrages à réaliser, et ce dans le cadre d'une approche systémique. Il faut utiliser les ressources naturelles de manière efficace, afin de réduire le plus possible les externalités environnementales, de prévenir les incidences sociales négatives et d'optimiser la santé et le bien-être des animaux que nous élevons. Les plateformes multipartites peuvent contribuer à faciliter le dialogue autour des synergies et des compromis qui s'imposent entre les différents objectifs liés à la durabilité.

73. Les comparaisons effectuées au sein des systèmes d'élevage révèlent de grandes variations en matière de productivité, ce qui donne à penser que l'on dispose d'une marge de manœuvre considérable pour améliorer l'efficacité en favorisant une adoption plus large des bonnes pratiques dans différents contextes. L'accroissement de la productivité a principalement obéi à une hausse de la demande des consommateurs et à des impératifs économiques, et non à la nécessité de concrétiser d'autres dimensions de la durabilité. Là où ces éléments sont fragiles, par exemple dans les systèmes où l'accès au marché est limité ou lorsque les animaux d'élevage remplissent des fonctions sociales et autres qui vont au-delà de la production, les politiques publiques devraient viser à créer un environnement propice à l'amélioration et au renforcement des mécanismes du marché<sup>52</sup>.

74. La santé et le bien-être des animaux méritent une attention particulière, car ils sont corrélés à l'amélioration de la productivité, de la santé humaine et de la santé de l'environnement. Il s'agit là du principe qui sous-tend l'approche «Une seule santé», en vertu duquel les systèmes d'élevage sont au cœur de la santé humaine, animale et environnementale. Améliorer la santé et le bien-être des animaux peut permettre d'accroître la productivité et de renforcer la contribution de l'élevage à l'*amélioration de la nutrition*, des moyens de subsistance et de l'*environnement*. Ainsi, les effets dévastateurs des maladies peuvent être atténués, voire évités. En 2010, la charge mondiale des maladies d'origine alimentaire, dont beaucoup sont transmises par les produits issus de l'élevage, représentait 33 millions d'années de vie ajustées sur l'incapacité et était supportée à hauteur de 40 pour cent par les enfants âgés de moins de 5 ans. Il est primordial de s'attaquer à la source aux zoonoses susceptibles de déclencher des pandémies, dont l'apparition s'explique par les possibilités de plus en plus nombreuses que des agents pathogènes se transmettent entre les personnes, les animaux et l'environnement.

75. Pour garantir le bien-être des animaux, il faut non seulement prévenir les maladies et appliquer des traitements vétérinaires, mais aussi veiller à ce que les animaux soient correctement abrités, traités et nourris et à ce qu'ils soient transportés et abattus dans des conditions décentes.

76. La croissance de la production animale mondiale s'est accompagnée d'une hausse du recours aux antimicrobiens, dans le but non seulement de traiter les infections, mais aussi de prévenir les maladies et de favoriser la croissance. Il est urgent de maîtriser cette pratique si l'on veut réduire la résistance aux antimicrobiens<sup>53</sup>.

77. La FAO s'efforce d'améliorer la surveillance des organismes nuisibles et des maladies transfrontières touchant les végétaux et l'alerte rapide dans ce domaine aux fins d'une réaction précoce, d'une stratégie de lutte préventive et, au bout du compte, d'une *amélioration de la production*. Il s'agit notamment de favoriser l'adoption et l'utilisation concrète des biopesticides pour lutter contre ces organismes nuisibles et ces maladies dans les pays concernés.

78. Sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre fructueuse de l'Action mondiale contre la légionnaire d'automne, actuellement en cours, il convient d'intégrer davantage les questions

---

<sup>52</sup> Voir le document COAG:LI/2022/3.

<sup>53</sup> COAG:LI/2022/7.

relatives à la santé des végétaux à l'approche «Une seule santé», d'éviter les chevauchements d'activités et de repérer les synergies, tout en mettant en place un réseau plus efficace avec d'autres programmes mondiaux qui intéressent la santé des végétaux (initiative du Système CGIAR sur la santé des végétaux ou PlantwisePlus de CAB International, par exemple).

## 2) *Amélioration en matière de nutrition: évolutions et faits nouveaux*

79. Bien que le système agroalimentaire mondial soit parvenu à nourrir une population en expansion du point de vue des apports énergétiques, il peine toujours à assurer la disponibilité et l'accessibilité physique et économique d'aliments variés et nutritifs et de divers produits alimentaires qui contribuent à une alimentation saine et à de bons résultats nutritionnels. Trois milliards de personnes dans le monde n'ont pas les moyens de se nourrir sainement. La pandémie de covid-19 menace la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et les moyens de subsistance de nombreuses personnes sur la planète, et cette tendance devrait se maintenir compte tenu des prix actuels des denrées alimentaires. La transformation des systèmes agroalimentaires est nécessaire pour permettre aux consommateurs de choisir des aliments sains aux fins de l'*amélioration de la nutrition* et du développement durable. Une approche fondée sur les systèmes agroalimentaires pour prévenir la malnutrition sous toutes ses formes permet de prendre en considération de nombreux éléments liés à notre alimentation, les facteurs qui influencent nos choix et la manière dont les aliments sont produits et distribués.

80. Il est prévu que la transformation des systèmes agroalimentaires s'opère grâce à la création d'un environnement propice dans lequel les parties prenantes reconnaissent et internalisent la nécessité de contribuer à l'*amélioration de la nutrition*, réduisent les pertes et le gaspillage de nourriture et disposent des outils nécessaires pour changer la manière dont les aliments sont produits, manipulés, conservés, transformés et stockés en vue d'accroître la résilience et l'efficacité et d'appuyer plus efficacement la réalisation des ODD, tout en adoptant des approches circulaires qui permettent d'utiliser au maximum les denrées alimentaires et de limiter l'empreinte carbone.

81. C'est en mettant l'accent sur les éléments ci-dessous qu'il sera possible de maximiser l'impact pour la sécurité alimentaire et d'apporter une *amélioration en matière de nutrition*: i) améliorer la disponibilité et l'accessibilité d'aliments nutritifs tout au long de l'année; ii) créer une demande d'aliments sains au moyen d'approches complémentaires et de leviers stratégiques; et iii) réduire les pertes des petits producteurs, favoriser des modes de conservation qui préservent les qualités nutritionnelles et permettre aux PME d'apporter une valeur ajoutée, afin de prolonger la durée de conservation et de garantir une disponibilité tout au long de l'année, sans abaisser la valeur nutritionnelle des aliments.

82. Riches en nutriments, les aliments d'origine animale procurent de l'énergie et de nombreux nutriments essentiels (protéines, acides gras et micronutriments), et contribuent ainsi fortement à l'*amélioration de la nutrition*. La FAO œuvre à faire en sorte que les aliments d'origine animale contribuent de manière optimale à une alimentation saine pour tous.

83. Les produits alimentaires dérivés de l'élevage représentent 33 pour cent des protéines et 17 pour cent des calories consommées dans le monde, mais on observe des disparités entre les régions, les groupes et les catégories de revenus. De nombreux groupes ne consomment pas suffisamment d'aliments issus d'animaux terrestres pour combler leurs besoins nutritionnels, tandis que d'autres en consomment plus que nécessaire.

84. L'élevage contribue à la sécurité alimentaire à tous les niveaux. Au niveau des ménages, le secteur permet d'accroître les revenus et les disponibilités alimentaires, participant ainsi à une alimentation saine et nutritive. Au niveau de la collectivité, il permet de créer des emplois. Aux niveaux national et mondial, il contribue à fournir à la population un approvisionnement suffisant et fiable en aliments nutritifs, abordables et sans danger pour la santé.

85. La FAO et ses Membres continueront de se préparer aux risques futurs. Alors que les systèmes agroalimentaires se transforment de façon à concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est nécessaire d'acquérir une connaissance profonde des possibilités, menaces et défis qui se profilent et de l'entretenir. En mars 2022, la FAO a publié un rapport de prospective

intitulé *Thinking about the future of food safety*<sup>54</sup> (Réflexion sur l'avenir de la sécurité sanitaire des aliments). Ce document a vocation à appuyer la transition entre une approche fondée sur la réaction et une approche axée sur l'anticipation, de manière à améliorer la préparation stratégique au moyen d'une réflexion à long terme. Le rapport décrit, entre autres, les effets sur la sécurité sanitaire des aliments qu'ont le changement climatique, l'évolution des comportements et des habitudes alimentaires des consommateurs, les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production alimentaire, les avancées technologiques, la science du microbiome, l'économie circulaire et la fraude alimentaire.

### 3) Amélioration en matière d'environnement: évolutions et faits nouveaux

86. Les activités de la FAO visant l'amélioration de l'environnement contribuent à la réalisation de tous les ODD. L'amélioration de l'environnement est considérée comme la base de l'amélioration de la production, de la nutrition et des conditions de vie, qui s'opère grâce à la gestion durable et à la conservation des ressources naturelles, à l'utilisation durable et à la restauration de la biodiversité, et à des écosystèmes productifs. Plus particulièrement, il existe quatre domaines de travail qui s'articulent autour des DPP: changement climatique, biodiversité, bioéconomie durable et systèmes alimentaires urbains. Ces domaines sont interdépendants et contribuent à d'autres DPP et améliorations.

87. La FAO a récemment établi des stratégies et des directives complémentaires sur des thèmes tels que la nutrition, la collaboration avec le secteur privé, l'égalité des genres, l'intégration de la biodiversité dans les secteurs agricoles, la responsabilité environnementale à l'échelle de l'Organisation, le changement climatique, et la science et l'innovation. Les quatre domaines de travail en rapport avec l'amélioration de l'environnement visent à établir des liens, des synergies et une complémentarité avec tous ces éléments.

88. La Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 a pour objectif de faire en sorte que les systèmes agroalimentaires soient durables, inclusifs, résilients et adaptables au changement climatique et à ses effets, et qu'ils contribuent à des économies à faible taux d'émissions et permettent aux générations actuelles et futures d'avoir accès à une nourriture saine, salubre et nutritive en quantité suffisante, ainsi qu'à d'autres produits et services agricoles, en ne laissant personne de côté. La Stratégie et le Plan d'action y afférent seront des instruments essentiels qui permettront à la FAO de concrétiser les quatre améliorations et ses DPP et de contribuer à la réalisation des ODD, en particulier des ODD 2 et 13, ainsi que des cibles qui s'y rapportent.

89. Le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture a été approuvé à la cent soixante-sixième session du Conseil de la FAO, en 2021, en vue de l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Le rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie est présenté au Comité<sup>55</sup>.

90. Une bioéconomie durable permet d'exploiter les atouts des biosciences, des innovations biologiques et des biotechnologies afin de relever de nombreux défis différents pour lesquels la conservation de la biodiversité et la régénération des ressources biologiques revêtent une importance capitale, notamment la fourniture d'aliments destinés à la consommation humaine, d'aliments pour animaux, de produits ligneux, de papier, de textiles biologiques, de bioplastiques, de produits biochimiques et de produits biopharmaceutiques. Les technologies novatrices dans le domaine de la bioéconomie peuvent contribuer au passage direct à des stades de développement plus efficaces et moins polluants. Afin de satisfaire la demande croissante d'aliments destinés à la consommation humaine, d'aliments pour animaux, de fibres et de combustibles de manière équitable et durable, sans amenuiser davantage les ressources de la planète, il faudra réduire drastiquement les pertes et le gaspillage et créer des débouchés économiques locaux qui ne laissent personne de côté, en particulier les peuples autochtones et les populations locales qui utilisent et préservent la biodiversité et les services écosystémiques et en bénéficient.

91. Les innovations en matière de bioéconomie sont d'importants moteurs du secteur agroalimentaire à l'échelle mondiale<sup>56</sup>. Les ressources biologiques employées dans l'alimentation et

<sup>54</sup> [www.fao.org/documents/card/en/c/cb8667en](http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb8667en) (en anglais).

<sup>55</sup> [www.fao.org/3/nj010fr/nj010fr.pdf](http://www.fao.org/3/nj010fr/nj010fr.pdf).

<sup>56</sup> [https://sc-fss2021.org/wp-content/uploads/2021/09/ScGroup\\_Reader\\_UNFSS2021.pdf](https://sc-fss2021.org/wp-content/uploads/2021/09/ScGroup_Reader_UNFSS2021.pdf) (en anglais).

l'agriculture offrent des perspectives prometteuses s'agissant d'apporter des améliorations qui changent la donne<sup>57</sup>.

92. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), qui se déroule sous la houlette de la FAO et du PNUE, est une occasion de lutter contre la dégradation des ressources naturelles et d'inverser la tendance afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, de protéger l'environnement et de soutenir les moyens de subsistance. Pour ce faire, il convient de renforcer et de transposer à plus grande échelle la gestion durable et la restauration des systèmes productifs. Il est possible, à cet effet, d'avoir recours à diverses pratiques, notamment la diversification des cultures et l'agroécologie, l'agroforesterie et la restauration des forêts et des paysages, ainsi que la conservation et la gestion durable des terres, des sols et des ressources hydriques<sup>58</sup>.

93. Lors de la reprise de sa cinquième session (Nairobi, mars 2022), l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté un projet de résolution visant la création d'un comité de négociation intergouvernemental qui serait chargé d'élaborer un instrument multilatéral sur la pollution par les plastiques, y compris dans l'environnement marin. Dans ce cadre, il est important que la FAO joue un rôle de chef de file sur la question des plastiques agricoles en vue d'aider les pays à promouvoir la transition vers un avenir dans lequel le plastique serait peu présent. En outre, il sera essentiel de s'attaquer à la pollution par les plastiques agricoles pour contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, lancée par la FAO et le PNUE en 2021. À cet effet, il faudra, par exemple, réduire l'utilisation des plastiques agricoles, les éliminer de manière durable et limiter leurs résidus dans l'environnement. Un document sur l'emploi des plastiques dans l'agriculture est présenté au Comité<sup>59</sup>.

94. Étant capables de remplir de nombreuses fonctions, les animaux d'élevage aident des centaines de millions de personnes à survivre dans des zones marginalisées, à résister aux chocs climatiques et à s'adapter à l'évolution des conditions climatiques. Cependant, les systèmes d'élevage puisent largement dans les ressources naturelles, produisent des émissions de gaz à effet de serre et, faute d'une gestion durable, peuvent provoquer des changements néfastes dans l'utilisation des terres, favoriser la dégradation des sols et polluer l'environnement. L'Organisation s'efforce d'aider les Membres à optimiser la contribution de ces systèmes à l'*amélioration de l'environnement*.

95. Les pâturages et les herbages permanents couvrent environ un quart de la surface terrestre et représentent quelque 70 pour cent des terres agricoles<sup>60</sup>. Environ un tiers des céréales produites dans le monde servent à nourrir les animaux d'élevage<sup>61</sup>. Une partie de ces terres cultivées et de ces pâturages sont d'anciennes forêts qui ont été converties et une partie de ces terres transformées a été dégradée, mais les estimations concernant l'ampleur du phénomène varient grandement<sup>62</sup>. La déforestation et la dégradation des terres libèrent toutes deux des stocks de carbone dans l'atmosphère.

96. Les questions et les défis qui se sont fait jour au sujet des systèmes d'élevage sont présentés ci-après:

- Les systèmes d'élevage doivent contribuer à la conservation de la biodiversité et aux services écosystémiques importants, notamment le cycle des nutriments, le stockage du carbone organique dans le sol et l'entretien des paysages agricoles; il existe de nombreuses manières d'améliorer l'efficacité, de réduire les déchets et de mieux intégrer les systèmes d'élevage dans une bioéconomie.

<sup>57</sup> [www.fao.org/publications/card/en/c/CB5798EN](http://www.fao.org/publications/card/en/c/CB5798EN) (en anglais) et [www.fao.org/documents/card/en/c/cb6564en](http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb6564en) (en anglais).

<sup>58</sup> [www.fao.org/3/nj009fr/nj009fr.pdf](http://www.fao.org/3/nj009fr/nj009fr.pdf); [www.fao.org/3/nj013fr/nj013fr.pdf](http://www.fao.org/3/nj013fr/nj013fr.pdf) et [www.fao.org/3/ni991fr/ni991fr.pdf](http://www.fao.org/3/ni991fr/ni991fr.pdf).  
<sup>59</sup> [www.fao.org/3/nj012fr/nj012fr.pdf](http://www.fao.org/3/nj012fr/nj012fr.pdf).

<sup>60</sup> FAOSTAT, 2020

<sup>61</sup> Mottet, A., De Haan, C., Dalciucci, A., Tempio, G., Opio, C. et Gerber, P. *Livestock: On our plates or eating at our table? A new analysis of the feed/food debate*. Global Food Security, 14 (2017) 1-8, <https://doi.org/10.1016/j.gfs.2017.01.001>.

<sup>62</sup> Gibbs, H. K. et Salmon, J. M. (2015). *Mapping the world's degraded lands*. *Applied Geography*, 57 (2015) 12-21, <https://doi.org/10.1016/j.apgeog.2014.11.024>.

- Les systèmes d'élevage puisent fortement dans les ressources en eau. Par ailleurs, dans certaines régions, ils contribuent à modifier l'utilisation des terres, notamment en empiétant sur les forêts pour la production d'aliments destinés aux animaux et l'expansion des pâturages, ce qui entraîne la déforestation, la fragmentation des habitats et l'appauvrissement de la biodiversité.
- Les systèmes d'élevage participent aux émissions de gaz à effet de serre sur les exploitations, principalement par la fermentation entérique et le fumier; ils sont également responsables des émissions en amont qui sont liées à la production d'aliments pour animaux et d'autres intrants, ainsi que des émissions en aval qui découlent du transport, de la réfrigération, du stockage et de la transformation des produits de l'élevage.

97. Les trois principaux gaz à effet de serre émis par les systèmes d'élevage sont le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Le méthane est tout particulièrement ciblé, car il s'agit d'un gaz à effet de serre extrêmement puissant, mais dont la durée de vie est courte. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement de la planète, la réduction des émissions de méthane peut produire des résultats rapides. Les systèmes d'élevage recèlent un fort potentiel pour ce qui est de réduire les émissions, de piéger le CO<sub>2</sub> et de produire de l'énergie renouvelable<sup>63</sup>.

98. Face à la prise de conscience accrue à l'égard de la crise climatique, il est de plus en plus urgent que les Membres affirment avec davantage de fermeté leur intention de prendre des mesures ambitieuses pour concrétiser les engagements de l'Accord de Paris. Les systèmes d'élevage contribuant fortement aux émissions anthropogéniques de gaz à effet de serre, il est essentiel que l'action climatique dans les systèmes d'élevage soit intégrée aux engagements de l'Accord de Paris et à d'autres engagements tels que l'engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane<sup>64</sup>. Le même constat vaut pour la biodiversité et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui est en cours d'élaboration sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique.

#### **4) Amélioration en matière de conditions de vie: évolutions et faits nouveaux**

99. Du fait des transformations rapides que connaissent les systèmes agroalimentaires, auxquelles s'ajoutent les chocs et les facteurs de stress d'origine naturelle ou humaine, de nombreuses personnes sont laissées de côté, les inégalités se creusent et la discrimination s'accroît car les moyens de subsistance de la majorité des personnes pauvres et défavorisées sont liés, directement ou indirectement, aux secteurs agroalimentaires. Les domaines de travail prioritaires au titre de l'*amélioration des conditions de vie* consistent notamment à déterminer quelles sont les personnes les plus à risque et les plus vulnérables, et à prendre des mesures pour venir en aide aux plus pauvres, combattre la discrimination, renforcer la résilience, faire face aux situations d'urgence dans les systèmes agroalimentaires et réduire les inégalités.

100. La production animale augmente, mais les petits producteurs situés dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure n'arrivent pas à prendre pleinement part à la croissance. Sur les 770 millions de personnes qui survivent avec moins de 1,90 USD par jour, environ la moitié sont directement tributaires de l'élevage<sup>65</sup>. Grâce à ses multiples fonctions, l'élevage joue un rôle de catalyseur s'agissant d'aider les ménages ruraux à atteindre leurs objectifs en matière de moyens de subsistance: il renforce le capital humain, social, naturel, physique et financier et permet de résister aux chocs extérieurs.

101. Toutefois, derrière les avantages que procurent l'élevage se cachent des problèmes d'égalité. Parmi les éleveurs à faible revenu, on compte un grand nombre de femmes, celles-ci ayant souvent un accès plus restreint aux ressources de production et aux marchés que les hommes, ce qui limite les avantages qu'elles tirent de leur activité. Le travail des enfants est une pratique courante dans certains

<sup>63</sup> FAO. 2019. *Five practical actions towards low-carbon livestock*. Rome, [www.fao.org/3/ca7089en/ca7089en.pdf](http://www.fao.org/3/ca7089en/ca7089en.pdf).

<sup>64</sup> [www.globalmethane.org](http://www.globalmethane.org).

<sup>65</sup> FAO. 2018. *Shaping the future of livestock sustainably, responsibly, efficiently* [en ligne]. [Consulté le 13 janvier 2022]. [www.fao.org/3/I8384EN/i8384en.pdf](http://www.fao.org/3/I8384EN/i8384en.pdf).

systèmes d'élevage, les jeunes garçons et filles s'occupant des troupeaux au lieu d'aller à l'école. À mesure que ces systèmes se développent pour satisfaire la demande, des millions de petits éleveurs – performants, mais peu compétitifs – pourraient être contraints d'abandonner purement et simplement leur activité.

#### **IV. Domaines de travail prioritaires dans les secteurs agroalimentaires pour 2022-2023 et au-delà**

102. Les domaines de travail prioritaires de la FAO dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture découlent de l'analyse des évolutions et des faits nouveaux décrits à la section III et contribuent à la concrétisation du Cadre stratégique de l'Organisation, qui est essentiel à la réalisation globale des ODD. Pour répondre à ces priorités, la FAO s'appuie sur ses fonctions essentielles – établissement de normes, données et informations, dialogue en matière de politiques, renforcement des capacités, connaissances et technologies, partenariats, et promotion et communication.

103. Le caractère transformateur du Programme 2030, sa complexité et la nécessité d'adopter des approches globales, intersectorielles et systémiques plus intégrées imposent d'utiliser de nouveaux outils et de nouveaux mécanismes de gouvernance qui auront des conséquences profondes sur la façon dont les pays planifient, mettent en œuvre et suivent leurs programmes d'alimentation et d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition. Le Programme 2030 a permis de mieux comprendre le rôle clé que la transformation des systèmes agroalimentaires peut jouer en tant que point d'entrée pour accélérer la réalisation des ODD.

104. Les thèmes transversaux présentés dans le Plan à moyen terme et le Programme de travail et budget de la FAO, notamment l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion, sont bien pris en compte dans l'ensemble des activités de l'Organisation, laquelle continue de renforcer l'intégration systématique de ces domaines dans ses programmes.

105. Les données, les informations et les statistiques sont intégrées dans les programmes de la FAO, en particulier en vue de rendre les pays mieux à même de formuler des politiques fondées sur des éléments concrets et d'en surveiller l'impact. Il faut, pour assurer le suivi de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, du changement climatique, de l'agriculture et du développement rural, et pour établir des rapports sur ces thèmes, disposer de données fiables et actualisées qui soient systématiquement ventilées par sexe, par âge et en fonction d'autres variables socioéconomiques clés. La transformation numérique jouera un rôle de plus en plus important dans la réalisation des ODD. La FAO a entrepris d'innover afin d'accroître la diffusion et d'améliorer l'utilisation des statistiques et des indicateurs relatifs aux disponibilités alimentaires, à la consommation alimentaire et à la qualité des régimes alimentaires grâce au domaine commun «Alimentation et régimes alimentaires» qui sera ajouté à FAOSTAT en 2022.

106. Les documents de réflexion afférents à la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture portent sur diverses questions et priorités nouvelles; ils présentent les principales évolutions et difficultés, et apportent des éléments de fond à l'appui des domaines de travail prioritaires, pour examen par le Comité, y compris les recommandations découlant de la première session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture.

107. Les domaines de travail prioritaires de la FAO dans les secteurs agroalimentaires peuvent être résumés en quatre grands thèmes qui sont étroitement interdépendants et dont plusieurs seront examinés par le Comité de l'agriculture à sa vingt-huitième session. Ces quatre domaines, énumérés ci-dessous, se fondent sur les principaux domaines thématiques que le Comité de l'agriculture a abordés à ses précédentes sessions et sur les priorités établies au titre du Cadre stratégique.

##### **Domaine prioritaire 1. Rendre les systèmes agroalimentaires résilients et durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition de tous**

108. La transformation visant à rendre les systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables de sorte qu'ils permettent d'apporter des *améliorations en matière de*

*production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, est au cœur du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.

109. En ce qui concerne les systèmes agricoles de production végétale, l'innovation en matière de production et de protection durables des végétaux sera favorisée par le recours à des intrants, des pratiques, des technologies et des services à l'appui de systèmes intégrés qui optimisent la production, la conservation des ressources génétiques et de la biodiversité, la fertilité des sols, la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies, l'augmentation des bénéfiques, l'emploi décent, l'égalité sociale et entre les genres, une application d'engrais et de pesticides chimiques aussi limitée que possible, ainsi que la réduction des pertes et du gaspillage, en ciblant des technologies spécifiques à chaque région pour les petites exploitations et les fermes familiales des zones rurales, périurbaines et urbaines.

110. Le renforcement des capacités locales, nationales et régionales sera une composante indispensable des systèmes d'intensification agricole durable en ce qu'ils faciliteront l'adoption, la promotion et la transposition à plus grande échelle d'innovations et de modèles d'activité en matière de production et de protection des végétaux. Créer un environnement propice à l'augmentation de la production végétale contribuera à la mise en place et au renforcement de cadres stratégiques et institutionnels, aux mécanismes de gouvernance, à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies, et à l'établissement de normes favorables à une transformation qui rende la production et la protection des végétaux plus efficaces, plus inclusives, plus résilientes et plus durables.

111. Les consommateurs sont des acteurs importants des systèmes alimentaires; cependant, leur aptitude à influencer les résultats nutritionnels au niveau individuel par leurs propres choix alimentaires est souvent restreinte par les possibilités liées à l'offre et l'environnement alimentaires.

112. La réduction des pertes et du gaspillage de nourriture aidera à relever le défi consistant à promouvoir la prospérité économique et à nourrir de manière durable une population mondiale qui devrait atteindre près de 10 milliards en 2050, tout en allégeant la pression exercée sur l'environnement et les ressources naturelles qui constituent le socle des systèmes alimentaires de façon à ne pas dépasser les limites viables pour la planète.

113. La réduction des pertes et du gaspillage de nourriture contribuera à la transformation des systèmes agroalimentaires, qui rendra ceux-ci plus inclusifs, plus efficaces, plus durables et plus résilients. Elle contribuera également à mobiliser tous les acteurs des systèmes agroalimentaires pour rendre accessibles physiquement et économiquement, de manière équitable, des aliments adaptés sur le plan culturel, sans danger pour la santé, variés et nutritifs, en quantité suffisante, et pour promouvoir des régimes alimentaires sains à l'appui de la réalisation du droit à une alimentation adéquate.

114. Le travail de la FAO quant aux situations d'urgence et à la résilience s'articule autour du nexus action humanitaire-développement-paix et contribue à renforcer les capacités dont disposent les pays pour soutenir les moyens de subsistance agricoles et les systèmes alimentaires des personnes touchées par l'insécurité alimentaire aiguë qui sont également confrontées à des catastrophes et des crises. L'Organisation prête une assistance au renforcement des capacités qui permettent aux systèmes agroalimentaires de prévenir, d'anticiper et d'absorber les catastrophes et les crises, d'y faire face et de se relever, ainsi que de s'y adapter et de se transformer en réaction à ces événements; elle aide ainsi les pays à faire en sorte que des aliments sans danger et nutritifs soient disponibles et accessibles à tous, en quantité suffisante.

115. La gestion des différents risques et crises renforce la résilience des systèmes et de leurs composantes, ce qui permet à la société dans son ensemble de faire face à l'incertitude. Le renforcement de la résilience permet de gérer les menaces systémiques en établissant une vision commune des risques, crises et contextes multidimensionnels entre les différentes parties prenantes, qui tient compte de systèmes interdépendants et présente un caractère intégré, à l'appui de la réalisation des ODD. La FAO aide ses Membres à renforcer la contribution des systèmes d'élevage à la réalisation des ODD. Son travail sur les systèmes d'élevage durables se situe à l'interface entre les quatre améliorations définies dans le Cadre stratégique 2022-2031. En effet, les systèmes d'élevage durables jouent un rôle important dans la concrétisation de chacune de ces aspirations.



116. À l'heure où des événements mondiaux perturbent les sociétés, les systèmes alimentaires et les chaînes d'approvisionnement, la sécurité sanitaire des aliments est souvent un point de vulnérabilité, facilement menacé par les changements de grande ampleur qui s'opèrent à tous les niveaux des systèmes alimentaires en réaction à ces perturbations. Ce programme consistera à renforcer les capacités nationales en matière de contrôle des aliments, de sorte que les denrées alimentaires demeurent disponibles et salubres. La sécurité alimentaire pour tous n'est possible que lorsque les aliments disponibles sont sans danger pour la santé de tous les êtres humains.

117. La FAO aidera les Membres à adopter les notions modernes liées à la sécurité sanitaire des aliments en vue de la mise en place de systèmes de contrôle des aliments «préventifs» et non plus seulement «réactifs» grâce à l'application d'approches fondées sur l'analyse des risques aux activités de contrôle, qui compléteront l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, lequel permet aux Membres d'évaluer l'efficacité de leur système national de contrôle des aliments et de déterminer les points qu'il convient d'améliorer en priorité sur la base d'une approche harmonisée, objective et consensuelle faisant appel à toutes les parties prenantes concernées.

118. La FAO continuera, avec ses partenaires, de soutenir des modèles d'activité inclusifs et novateurs pour les services de location de machines agricoles, ce qui permettra de promouvoir le recours à du matériel agricole pour développer la mécanisation de manière durable. Elle apporte son concours à l'emploi décent et inclusif ainsi qu'aux technologies à faible coefficient de main d'œuvre pour les agricultrices. Par ailleurs, l'Organisation favorisera le renforcement des capacités aux fins des services de location de machines agricoles grâce à des cours de formation en ligne sur ces services de location à petite échelle en tant qu'entreprise commerciale.

**Tableau 2 – Domaine prioritaire 1: Rendre les systèmes agroalimentaires résilients et durables – liens avec le Cadre stratégique et les DPP**

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.3, 2.4, 6.4, 15.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des recommandations découlant de la première session du Sous-Comité de l'élevage (point 2.1 de l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture)</li> <li>- Facilitation du dialogue multipartite afin de favoriser une transformation durable du secteur de l'élevage (Programme mondial pour un élevage durable, par exemple)</li> <li>- Mise en place du Laboratoire sur les politiques en matière d'élevage – plateforme servant d'interface science-politiques qui permet de cerner les enjeux stratégiques, de produire des données d'analyse et d'élaborer des instruments de politique générale axés sur le renforcement de la contribution de l'élevage à la réalisation des ODD – et élaboration d'une boîte à outils d'aide à la prise de décision pour l'analyse quantitative des politiques</li> <li>- Aide aux Membres dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques en fournissant un appui technique et stratégique, et surveillance de la situation des ressources zoogénétiques, notamment par l'intermédiaire du DAD-IS, qui comprend des données permettant de calculer les indicateurs 2.5.1b et 2.5.2 des ODD</li> <li>- Poursuite de l'élaboration et application, au niveau des pays, de l'outil TAPE afin d'estimer l'état d'avancement de la transition des systèmes alimentaires et les résultats de ceux-ci dans les différentes dimensions de la durabilité</li> <li>- Communication d'informations sur l'efficacité d'utilisation de l'eau dans le secteur de l'élevage</li> </ul>

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités aux fins de la mesure et du suivi de l'évolution du stock de carbone organique dans les sols et de la fixation du carbone dans les pâturages faisant l'objet de mesures de gestion et les herbages</li> <li>- Élaboration de directives techniques sur l'évaluation des services écosystémiques</li> <li>- Innovations en rapport avec la production et la protection durables des végétaux, y compris les pratiques recommandées par le Code de conduite international sur l'utilisation et la gestion durables des engrais et le Code de conduite international sur la gestion des pesticides</li> </ul>
AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3 2.4, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation sur la nécessité, la portée, la nature et le processus d'élaboration d'un outil d'orientation volontaire destiné à améliorer la productivité des petits éleveurs</li> <li>- Soutien aux réseaux pastoraux et appui aux politiques par l'intermédiaire de la Plateforme des connaissances pastorales</li> </ul>
AP 5: Agriculture numérique	1.4, 5.b, 9.c et 17.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des connaissances découlant de l'approche «Une seule santé» dans les systèmes d'alerte rapide pour l'évaluation et la prévision des risques</li> <li>- Appui aux outils numériques permettant de mieux cibler les interventions relatives à l'élevage et d'améliorer l'interopérabilité entre le DAD-IS et d'autres systèmes</li> </ul>
AN 1: Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion d'une alimentation saine et de la diversification des aliments</li> <li>- Mise en œuvre de la vision et de l'approche relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition</li> <li>- Évaluation de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, aux systèmes alimentaires durables, à la nutrition et à une alimentation saine</li> <li>- Intégration de la nutrition dans les activités de vulgarisation agricole</li> </ul>
AN 3: Des aliments salubres pour tous	2.1, 2.2 et 3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments</li> <li>- Amélioration des méthodes permettant d'intégrer des données sur la consommation d'aliments issus d'espèces sauvages, forestières ou négligées et sous-utilisées dans les évaluations de l'alimentation</li> <li>- Mise en œuvre de pratiques en faveur du bien-être des animaux qui contribuent à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments</li> <li>- Renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments pour animaux par l'intermédiaire du Partenariat multipartite au service de la sécurité sanitaire des aliments pour animaux</li> <li>- Appui aux Membres pour les aider à continuer d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments à tous les niveaux, en leur fournissant des avis scientifiques et en renforçant leurs capacités dans ce domaine pour des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables</li> </ul>

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des méthodes permettant d'intégrer des données sur la consommation d'aliments issus d'espèces sauvages, forestières ou négligées et sous-utilisées dans les évaluations de l'alimentation</li> <li>- Fourniture d'éléments scientifiques et de données factuelles solides pour étayer la prise de décisions relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments en ce qui concerne les normes alimentaires internationales</li> <li>- Priorités stratégiques de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments au titre du Cadre stratégique 2022-2031</li> </ul>
AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	2.1, 2.2 et 12.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à l'éducation et à la sensibilisation afin de stimuler l'évolution des comportements et les actions visant à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et à améliorer la nutrition</li> <li>- Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires tout au long de la chaîne de valeur</li> <li>- Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et du système agroalimentaire par l'éducation et la formation</li> <li>- Amélioration de l'accès à des technologies novatrices à l'appui de la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</li> <li>- Facilitation des partenariats et de la collaboration, et appui à des coalitions inclusives</li> <li>- Élaboration de directives et renforcement des capacités en matière de recyclage sûr et durable des aliments perdus et gaspillés aux fins de la production d'aliments pour animaux</li> </ul>
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et formulation et mise en œuvre du Plan d'action 2022-2025 y afférent</li> <li>- Élaboration de documents d'orientation sur l'analyse des politiques et les possibilités techniques aux fins de l'intégration des engagements et des cibles liés à l'élevage dans les contributions déterminées au niveau national, y compris en ce qui concerne l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture</li> <li>- Appui aux parties prenantes, y compris au secteur privé, s'agissant de rehausser les ambitions en matière de changement climatique dans le secteur laitier grâce à l'élaboration de voies d'action pour la mise en place de systèmes laitiers à faible taux d'émissions</li> <li>- Appui à l'élaboration d'études de faisabilité, de politiques, de stratégies et de plans d'action visant à réduire les émissions de méthane du secteur de l'élevage et des autres systèmes agroalimentaires, tout en améliorant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, au service de la concrétisation de l'engagement mondial en faveur de la réduction des émissions de méthane</li> <li>- Formulation d'orientations techniques sur l'évaluation des émissions de méthane</li> </ul>

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		- Agroécologie et utilisation de l’outil TAPE pour des systèmes agroalimentaires durables
AV 3: Situations d’urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	- Les pays en proie à l’insécurité alimentaire aiguë ou qui risquent fort de l’être bénéficient d’une assistance urgente en matière de moyens de subsistance et de nutrition et, en adoptant une approche axée sur le nexus action humanitaire-développement-paix, les moyens d’existence vulnérables fondés sur l’alimentation et l’agriculture ainsi que les systèmes agroalimentaires connexes sont dotés de capacités et de moyens adéquats pour mieux préparer et anticiper les catastrophes et les crises, y réagir plus efficacement et se relever plus facilement, en vue de construire des systèmes agroalimentaires résilients. Les principaux domaines thématiques sont les suivants: i) systèmes de suivi, de prévision et d’alerte rapide; ii) préparation; iii) action anticipée; iv) intervention d’urgence et relèvement; v) contribution au maintien de la paix et à la prévention des conflits; vi) protection sociale.
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	- La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d’existence face aux chocs socioculturels, économiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l’établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité.

### **Domaine prioritaire 2. Faire face aux menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains grâce à l’approche «Une seule santé»**

119. Les pertes croissantes en matière de production agricole et les effets négatifs sur la santé humaine sont imputables en grande partie à la propagation d’organismes nuisibles et d’agents pathogènes, notamment les infections zoonotiques susceptibles de déclencher des pandémies et la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l’agriculture, de l’élevage, des forêts, de l’aquaculture et de la pêche de capture. Il convient de renforcer la réactivité des systèmes de santé concernant les animaux et les végétaux et la résilience des systèmes agroalimentaires face aux organismes nuisibles, aux maladies et à d’autres menaces (changement climatique, par exemple) aux niveaux mondial, régional, national et local pour pouvoir bien se préparer aux risques biologiques à fort impact et s’en protéger efficacement.

**Tableau 3 – Domaine prioritaire 2. Faire face aux menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains grâce à l’approche «Une seule santé» – liens avec le Cadre stratégique et les DPP**

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 3: Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	- L’approche «Une seule santé» et les lignes directrices et orientations techniques afférentes

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à des réformes stratégiques contribuant à une large adoption des pratiques de biosécurité et de santé publique vétérinaire tout au long des chaînes de valeur de l'élevage</li> <li>- Renforcement des capacités aux fins de la réduction de l'utilisation des antimicrobiens au moyen des pratiques d'alimentation animale</li> <li>- Appui à une gestion améliorée des risques liés à la résistance aux antimicrobiens grâce à la lutte contre les maladies</li> <li>- Appui à la révision de la gouvernance, la législation et la réglementation nationales en rapport avec l'approche «Une seule santé» pour améliorer la mise en œuvre coordonnée de cette approche</li> <li>- Intégration des connaissances découlant de l'approche «Une seule santé» dans les systèmes d'alerte rapide pour l'évaluation et la prévision des risques</li> <li>- Appui aux pays aux fins de l'éradication de la PPR</li> <li>- Mise à disposition d'orientations, d'une assistance technique et de produits du savoir et appui aux pays et aux régions s'agissant d'améliorer la prévention et la maîtrise progressive des maladies animales à fort impact</li> <li>- Repérage accru des interfaces à haut risque pour permettre la surveillance et l'évaluation des risques aux fins d'une gestion des risques fondée sur des éléments factuels à l'interface entre les êtres humains, les végétaux, les animaux et l'environnement, ce qui permettra de prévenir les sauts d'espèce et la propagation</li> </ul>
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025</li> <li>- Organismes nuisibles et maladies transfrontières touchant les végétaux: appui à la coopération mondiale ou régionale et aux capacités nationales, y compris au moyen d'innovations en matière de suivi, d'alerte rapide et de prévision</li> <li>- Principaux domaines thématiques visant à aider les systèmes agroalimentaires à gérer les situations d'urgence qui concernent la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains: i) systèmes de suivi, de prévision et d'alerte rapide; ii) préparation; iii) action anticipée; iv) intervention d'urgence et relèvement; v) contribution au maintien de la paix et à la prévention des conflits; vi) protection sociale</li> </ul>
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Principaux domaines thématiques visant à réduire les menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains: i) mesure et connaissance des risques multiples; ii) gouvernance des risques multiples; iii) réduction des risques multiples et des facteurs de vulnérabilité</li> </ul>

### Domaine prioritaire 3. Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eau)

120. Les ressources naturelles sont le fondement de systèmes agroalimentaires résilients face au climat et durables. Les approches écosystémiques et les solutions fondées sur la nature sont essentielles lorsqu'il s'agit de renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires car elles fournissent divers moyens de relever les défis de développement liés au climat et aux risques de

catastrophe. Par conséquent, pour renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires face à la multitude de chocs et de facteurs de stress, il faut veiller à la gestion durable et à la restauration des ressources naturelles, de sorte que les groupes qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables (et donc à risque) et sont dépendants de ces ressources puissent continuer de gagner leur vie et d'avoir accès à des aliments.

121. Les principales cibles des ODD en rapport avec l'AE 2 («La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables») sont les cibles 2, 4 et 5 de l'ODD 12. De ce fait, le programme vise essentiellement à: gérer et utiliser durablement les ressources naturelles (valeur ajoutée de la biomasse par des processus écologiques, par exemple); améliorer les résultats environnementaux (gérer durablement les produits chimiques et les déchets, par exemple); et accroître l'efficacité d'utilisation des ressources (réduire sensiblement les pertes et le gaspillage, par exemple).

**Tableau 4 – Domaine prioritaire 3. Climat et ressources naturelles (biodiversité, terres et eau) – liens avec le Cadre stratégique et les DPP**

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable	2.4, 6.4, 15.2	- Augmentation de l'efficacité d'utilisation de l'eau, gestion des bassins hydrographiques et productivité de l'eau au service de la nutrition
AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1 et 13.2	- Adaptation aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux sécheresses et aux inondations - <i>L'État des ressources en terres et en eau pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde</i> (SOLAW 2021) - Gouvernance des régimes fonciers applicables à l'eau pour l'alimentation et l'agriculture - Collaboration avec le FEM en vue d'améliorer la prise en compte de la nutrition dans le cycle de programmation et d'investissement de la huitième reconstitution du FEM - Mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets - Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031
AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables	12.2, 12.4 et 12.5	- Renforcement des capacités des Membres s'agissant de concevoir des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans le domaine agroalimentaire - Évaluation des possibilités d'améliorer la bioéconomie circulaire et l'efficacité d'utilisation de l'azote dans les systèmes agroalimentaires (cultures et élevage) - Élaborer des directives techniques sur l'évaluation environnementale des solutions de récupération des résidus et des déchets d'origine animale en vue de stimuler la bioéconomie circulaire par l'intermédiaire des systèmes d'élevage - Appui à la préparation des évaluations nationales des ressources en aliments pour animaux, y compris les résidus de récolte et les sous-produits agro-industriels - Gouvernance mondiale améliorée de la bioéconomie durable, élaboration d'une vision commune

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux interventions en faveur de la bioéconomie grâce à un environnement propice à la production, à l'utilisation et à la régénération des ressources biologiques ainsi qu'à l'innovation pour l'apport d'une valeur ajoutée et le développement territorial</li> <li>- Orientations sur l'utilisation des plastiques dans le secteur agricole</li> </ul>
<p>AE 3: Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture</p>	<p>2.5, 15.1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, et Plan d'action 2021-2023 y afférent</li> <li>- Mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)</li> <li>- Partenariat mondial sur les sols, y compris la collaboration dans le cadre du Colloque international sur les sols au service de la nutrition, qui se tiendra en juillet 2022</li> <li>- Protection et utilisation durable des pollinisateurs (Initiative internationale sur les pollinisateurs 2.0 de la Convention sur la diversité biologique)</li> <li>- Renforcement des capacités des Membres s'agissant de concevoir des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets dans le domaine agroalimentaire</li> <li>- Intégration des actions menées dans le domaine agroalimentaire au débat international sur le climat, y compris la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture</li> <li>- Renforcement de la coordination et de la mise en œuvre des activités de la FAO liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets, notamment l'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique</li> <li>- Accroissement de la possibilité pour les jeunes et les femmes de participer aux activités relevant de l'action climatique, comme les manifestations visant la diffusion des connaissances sur le climat</li> <li>- Réduction de la dégradation des terres et des sols</li> <li>- Élaboration de directives techniques sur l'évaluation des services écosystémiques</li> <li>- Évaluation des stocks de carbone du sol dans les herbages</li> <li>- Renforcement des contributions à la biodiversité et aux services écosystémiques qu'elle rend, à la santé de l'environnement, aux sols/terres, à l'eau, à la sécurité sanitaire des aliments et à la durabilité des systèmes agroalimentaires aux niveaux national, régional et mondial, par l'intermédiaire des systèmes «Une seule santé»</li> <li>- Le DAD-IS en tant qu'accélérateur de la production de données est affiné et tenu à jour; il sert de mécanisme d'échange pour la gestion des ressources zoogénétiques.</li> </ul>

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	1.1, 2.1, 11.a, 12.1	- Promotion de l'Agenda alimentaire urbain, de l'agriculture urbaine et des villes vertes
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	- Principaux domaines thématiques visant à aider les systèmes agroalimentaires à gérer les situations d'urgence qui concernent la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains: i) systèmes de suivi, de prévision et d'alerte rapide; ii) préparation; iii) action anticipée; iv) intervention d'urgence et relèvement; v) contribution au maintien de la paix et à la prévention des conflits; vi) protection sociale - Fourniture d'une assistance technique et amélioration de la préparation et des interventions d'urgence en vue d'atténuer les effets des maladies sur les agriculteurs vulnérables et la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	- Principaux domaines thématiques visant à réduire les menaces qui pèsent sur la santé des végétaux, des animaux et des êtres humains: i) mesure et connaissance des risques multiples; ii) gouvernance des risques multiples; iii) réduction des risques multiples et des facteurs de vulnérabilité - Fourniture d'une assistance technique et amélioration de la préparation et des interventions d'urgence en vue d'atténuer les effets des maladies sur les agriculteurs vulnérables et la sécurité alimentaire aux niveaux national et régional

#### Domaine prioritaire 4. Revitaliser l'agriculture et la transformation rurale inclusive

122. Les systèmes agroalimentaires nécessitent d'être transformés de toute urgence de sorte qu'ils puissent participer aux principales solutions permettant un développement inclusif, résilient et durable pour tous. Cette transformation implique une action immédiate et de grande ampleur dont l'objectif est de gérer les risques et les crises en cascade à tous les niveaux pour mettre en place des systèmes agroalimentaires inclusifs, résilients et durables, qui permettent de faire face aux incertitudes et aux inégalités croissantes.

123. Dans le cadre des activités qu'elle mène pour aider les pays à revitaliser l'agriculture et promouvoir une transformation rurale inclusive, la FAO s'attaque aux causes profondes des risques, des facteurs de vulnérabilité et des inégalités, tout en encourageant les contributions réfléchies à la paix au niveau local et à la réduction des conflits et risques futurs, sur la base d'une analyse contextuelle.

**Tableau 5 – Domaine prioritaire 4. Revitaliser l'agriculture et la transformation rurale inclusive – liens avec le Cadre stratégique et les DPP**

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	2.1, 2.2	- Incorporation de la fourniture de cultures enrichies en nutriments dans les programmes de protection sociale (y compris les repas scolaires), les interventions d'urgence et les actions en faveur du renforcement de la résilience, l'accent étant mis sur les personnes les plus vulnérables



Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incorporation de la fourniture d'aliments d'origine animale dans les programmes de protection sociale (y compris les repas scolaires), les interventions d'urgence et les actions en faveur du renforcement de la résilience, l'accent étant mis sur les personnes les plus vulnérables</li> </ul>
AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale dans tous les projets visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition au moyen de la transformation rurale en s'attaquant aux déterminants et aux risques systémiques</li> <li>- Promotion de l'autonomisation des femmes rurales et production d'éléments factuels sur la corrélation avec l'amélioration de la sécurité alimentaire et des résultats nutritionnels</li> </ul>
AV 2: Transformation rurale inclusive	8.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural</li> <li>- Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028): rôle de catalyseur et progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités</li> <li>- Intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale dans tous les projets visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition au moyen de la transformation rurale en s'attaquant aux déterminants et aux risques systémiques</li> <li>- Promotion de l'autonomisation des femmes rurales et production d'éléments factuels sur la corrélation avec l'amélioration de la sécurité alimentaire et des résultats nutritionnels</li> <li>- Promotion de l'inclusion de la mobilité pastorale transfrontière dans le développement local</li> <li>- Intégration systématique du pastoralisme et des terrains de parcours dans les programmes techniques et stratégiques de la FAO</li> </ul>
AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la maîtrise progressive des maladies animales à fort impact en vue de réduire la charge de morbidité, de promouvoir une gestion progressive de la sécurité biologique aux fins de la production durable de bétail et de contribuer à la sécurité alimentaire nationale, régionale et mondiale</li> <li>- Réduction des risques et de la vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition par l'intégration de la nutrition dans les programmes de protection sociale, les interventions d'urgence et les actions en faveur du renforcement de la résilience en Haïti, au Soudan du Sud, en Ukraine, au Yémen et dans d'autres pays fragiles et en proie à un conflit</li> </ul>
AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.41	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de systèmes d'innovation agricole plus cohérents et plus intégrés en renforçant les systèmes nationaux de recherche agronomique et de vulgarisation agricole. Principaux domaines thématiques: i) systèmes de suivi, de prévision et d'alerte rapide; ii) préparation; iii) action anticipée; iv) intervention d'urgence et relèvement, qui contribuent à éliminer les causes profondes des risques et des facteurs de vulnérabilité; v) contribution au maintien de la paix et à la prévention des conflits; vi) protection sociale. Plus</li> </ul>

Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines techniques mis en avant
		particulièrement le domaine thématique sur la compréhension des risques multiples, en vue d'éclairer la gouvernance dans ce domaine et la mise en œuvre de mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité.

124. Outre les domaines prioritaires, le travail de la FAO est renforcé par des accélérateurs – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – et les arbitrages sont limités au minimum. Les domaines transversaux que sont *l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion* sont intégrés dans tous les secteurs.

125. Dans le cadre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, et afin de tirer parti de la technologie et de l'innovation dans la mise en œuvre des DPP, les activités ci-après sont prévues:

- a. Un bilan et un inventaire des technologies et des innovations disponibles actuellement seront dressés dans l'ensemble de la FAO afin de mieux cerner et d'exploiter plus efficacement les connaissances et les ressources de l'Organisation.
- b. La FAO entend également recueillir des données sur le développement, l'adaptation, l'adoption et l'impact des technologies et des innovations dans les systèmes agroalimentaires au niveau des pays, l'accent étant mis sur les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure.
- c. Le dialogue sur la science sera renforcé, y compris par l'élaboration d'un ou de plusieurs documents sur les questions litigieuses qui ont suscité des problèmes de communication par le passé.
- d. Le processus d'évaluation de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, aux systèmes alimentaires durables, à la nutrition et à une alimentation saine a été lancé à l'interface entre la science et les politiques.

126. Pour illustrer la manière dont les technologies et les innovations seront utilisées dans le contexte des DPP, prenons l'exemple du DPP sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (AN 2). Celui-ci appuiera les innovations spécifiques et adaptées au contexte dans les politiques relatives aux technologies, les institutions, les relations sociales et de marché, les produits financiers et les modèles d'activité qui contribuent à réduire les pertes et le gaspillage de nourriture de manière durable (sur les plans économique, social et environnemental), tout en réduisant autant que possible les arbitrages à opérer pour concrétiser ces trois dimensions de la durabilité et en maximisant les synergies.

127. La technologie présente à la fois des atouts et des difficultés du point de vue de la sécurité sanitaire des aliments. Pour faire en sorte que suffisamment d'aliments salubres soient produits de manière durable, de nombreuses technologies sont expérimentées et des méthodes de production et des sources alimentaires novatrices, nouvelles et/ou inhabituelles (insectes destinés à l'alimentation humaine ou animale, viande et produits comestibles de la mer cultivés en laboratoire, par exemple) sont étudiées. À cet égard, la FAO s'emploie à la fois à agir comme un garant qui s'assure que tous les Membres sont suffisamment préparés pour faire en sorte que ces sources alimentaires et méthodes de production novatrices permettent de produire des aliments sans danger pour la santé, et à veiller à ce que personne ne se trouve exclu du fait des nouvelles exigences liées aux technologies. Étant donné que des innovations naissent à un rythme toujours plus soutenu, le programme de prospective et d'autres activités permettent à la FAO de suivre de près cette évolution afin que les Membres soient en mesure de prendre des décisions éclairées sur les arbitrages à effectuer, de façon à tirer le meilleur parti des technologies et des innovations dans le contexte national. L'Organisation a déjà mis en place une plateforme solide pour la collecte, la compilation et la diffusion des accélérateurs relatifs aux données qui intéressent la sécurité sanitaire des aliments, à partir de bases de données sur la consommation alimentaire et sur la composition des aliments, des besoins en nutriments des êtres

humains et de diverses bases de données sur les contaminants, les additifs et les résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires dans les aliments, de données produites dans le cadre de l'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, des normes établies par la Commission du Codex Alimentarius, et de données sur la prolifération d'algues nuisibles et les rejets commerciaux dans le secteur de la pêche, entre autres.

128. La FAO a créé le pôle sur les données relatives aux situations d'urgence (DIEM)<sup>66</sup>, plateforme géospatiale qui intègre des données et des analyses concernant les moyens de subsistance agricoles et la sécurité alimentaire dans le contexte de chocs. L'objectif du DIEM est d'éclairer la prise de décisions sur les actions à mener rapidement pour sauver des vies et des moyens de subsistance en fournissant des données et des informations mises à jour régulièrement. Le DIEM comprend trois volets: suivi, impact et risques. Le volet «Suivi» est un système de surveillance mis en œuvre dans plus de 25 pays en proie à une crise alimentaire, qui consiste à collecter des données auprès des ménages deux à quatre fois par an au moyen d'enquêtes téléphoniques assistées par ordinateur et d'entretiens en personne. Le volet «Impact» vise à évaluer les effets des risques naturels ou d'origine humaine de grande ampleur sur les moyens de subsistance agricoles, en associant plusieurs méthodes (télé-détection, évaluation des dommages et des pertes, enquêtes sur le terrain). Le volet «Risques», en cours d'élaboration, sera axé sur l'analyse des risques et l'établissement de profils de risques, aux fins de la programmation en matière d'action anticipée et de résilience. Les résultats de ces trois volets sont accessibles au public sur la plateforme, sous la forme de tableaux de bord, de cartes interactives, de StoryMaps, d'ensembles de données exportables et de rapports. La normalisation et l'automatisation des étapes de gestion des données permettent le traitement et la diffusion rapides de données à grande échelle.

## V. Vers un modèle d'activité redynamisé

129. L'objectif de la FAO est de devenir une organisation inclusive, agile, transparente, ouverte, novatrice, responsable, efficace et influente, qui aide ses Membres à réaliser les *quatre améliorations* visées. À cet égard, elle doit s'employer à la fois à faire «ce qu'il faut» et à le faire «comme il faut», y compris en ce qui concerne les partenariats porteurs de transformation, les activités normatives de l'Organisation, les financements novateurs, l'unité dans l'action, l'efficacité et les approches novatrices, et le fonctionnement dans un contexte où les risques et l'incertitude vont croissant. Ces éléments sont détaillés dans les domaines de travail présentés ci-dessous, notamment la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031 et la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.

130. L'idée est de faire appel à des partenariats multipartites, notamment avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres organismes du système des Nations Unies, des institutions financières et le secteur privé, ainsi qu'à des instruments tels que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, pour mettre en œuvre la Stratégie relative au changement climatique. Des innovations technologiques, financières, stratégiques, législatives, sociales et institutionnelles fondées sur des données scientifiques et des éléments concrets, centrées sur l'action pour le climat, sont nécessaires à tous les niveaux des systèmes agroalimentaires.

131. La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation propose d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation en renforçant les capacités de celle-ci dans le domaine de la science et de l'innovation, en particulier au niveau des pays. Pour ce faire, il faudra renforcer les capacités et établir des profils de compétences mieux ciblés afin de combler les lacunes. Parmi les lacunes spécifiques, citons les approches systémiques et la collaboration intersectorielle. La documentation et l'échange d'informations sur la science et l'innovation seront améliorés dans l'ensemble de l'Organisation, du niveau national jusqu'à l'échelon mondial, au moyen d'une meilleure gestion des connaissances, qui facilitera la prise en compte des évaluations des projets et leur intégration dans l'élaboration de nouveaux projets axés sur l'innovation. La FAO établira des partenariats efficaces et porteurs de transformation afin de tirer parti de la science et de l'innovation, en se fondant sur la connaissance des rôles, des responsabilités et des savoirs respectifs de chacun des partenaires. Les

---

<sup>66</sup> <https://data-in-emergencies.fao.org/>.

partenariats avec des organismes de recherche aux niveaux national, régional et international (notamment le Système CGIAR, l'Association des centres internationaux de recherche et de développement pour l'agriculture, les consortiums régionaux de recherche, les associations pertinentes, les réseaux, les programmes et partenariats, les universités, les académies des sciences, les ministères nationaux et les organismes de vulgarisation et de conseil) feront partie des priorités. Les partenariats avec le secteur privé seront renforcés – une attention particulière étant accordée aux microentreprises et aux PME, ainsi qu'aux entrepreneurs, aux start-ups et aux incubateurs (et plus spécifiquement aux femmes et aux jeunes). La collaboration avec des entités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de l'innovation sera améliorée, tout en évitant le chevauchement des rôles.

132. Parmi les efforts déployés pour renforcer les partenariats, des partenariats et des coalitions avec des institutions dirigées par les pays seront créés et promus au titre du DPP sur la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (AN 4), à l'appui des mesures prises par les Membres pour remédier au problème. Les partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé seront facilités. Les partenariats seront également soutenus aux niveaux sous-régional et régional, notamment avec les organes et les commissions économiques régionaux. Le DPP appuiera la coalition Food is never waste découlant du processus du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

133. La sécurité sanitaire des aliments est l'affaire de tous, et la FAO accentuera ses priorités dans ce domaine par l'adoption de l'approche «Une seule santé», suivant laquelle divers secteurs collaborent afin de s'attaquer aux menaces qui pèsent sur la santé, de soutenir les avancées réalisées en matière de sécurité sanitaire des aliments et de tenir compte des considérations relatives à celle-ci lors de la prise de décisions intéressant la sécurité alimentaire et la durabilité. Il s'agira notamment: de prêter un appui en matière de sécurité sanitaire des aliments à tous les niveaux – mondial, national et local – et de prôner une meilleure coordination intersectorielle et des approches multisectorielles intégrées pour assurer la sécurité sanitaire des aliments; de contribuer à la création de partenariats novateurs et plus larges entre la FAO et des entités publiques et privées afin d'exploiter et de mobiliser plus efficacement l'expertise et les ressources disponibles qui sont nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques; et de trouver de nouvelles approches qui permettent de mieux assister certains professionnels et parties prenantes du secteur alimentaire dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, comme les petits agriculteurs, les agriculteurs familiaux, les microentreprises et les PME, qui ne disposent pas de ressources ni de capacités suffisantes pour satisfaire aux exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments concernant la santé publique et l'accès aux marchés.

## Annexe 1. Les quatre améliorations et les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP)

<b>DPP</b>	<b>Définition des résultantes</b>	<b>Cibles des ODD</b>
<b>AMÉLIORATION DE LA PRODUCTION</b>	<i>Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement efficaces et inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental.</i>	2.3, 2.4, 6.4, 14.6, 14.7, 14.b, 15.2
<b>AP 1: L'innovation au service d'une production agricole durable</b>	Les systèmes de production végétale, animale et forestière sont productifs, résilients, novateurs et compétitifs, et créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées ouvertes aux petits producteurs vulnérables, qui reposent sur des technologies et des politiques porteuses.	2.3, 2.4, 6.4, 15.2
<b>AP 2: Transformation bleue</b>	Promotion de systèmes alimentaires bleus plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables au moyen de politiques et de programmes améliorés pour une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c
<b>AP 3: Approche «Une seule santé»</b>	Des systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens.	1.5, 3.d, 15.8
<b>AP 4: Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs</b>	L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable car les politiques, les stratégies et les programmes ont été améliorés.	1.4, 2.3, 2.4, 9.3
<b>AP 5: Agriculture numérique</b>	Des technologies informatiques et numériques accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience sont intégrées aux politiques et aux programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies.	1.4, 5.b, 9.c, 17.8
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION</b>	<i>Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains.</i>	2.1, 2.2, 2.c, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 12.3
<b>AN 1: Une alimentation saine pour tous</b>	Le droit à une alimentation adéquate est établi et la transition vers une alimentation saine pour les populations nationales est considéré comme une priorité dans des environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui garantissent et encouragent la mobilisation des consommateurs et du secteur privé.	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b
<b>AN 2: La nutrition au bénéfice des plus vulnérables</b>	Priorité accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes ciblés élaborés et mis en œuvre par les pays	1.3, 2.1, 2.2, 3.1; 3.2

<b>AN 3: Des aliments salubres pour tous</b>	Des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les gouvernements dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées.	2.1, 2.2, 3.2
<b>AN 4: Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</b>	Mise en place et application, par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, de feuilles de route claires et adaptées au contexte qui invitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire et les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et qui leur donnent les moyens d'y parvenir	2.1, 2.2 et 12.3
<b>AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux</b>	Amélioration de la transparence des marchés et participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international grâce à la coordination des politiques et des capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets	2.b, 2.c et 10.a, 17.11
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT</b>	<i>Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.</i>	2.5, 12.2, 12.4, 12.5, 13.2, 14.3, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4
<b>AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets</b>	Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires à l'appui de la durabilité et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes favorisant une agriculture intelligente face aux aléas climatiques	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3
<b>AE 2: La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</b>	Promotion d'une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation	12.2, 12.4, 12.5
<b>AE 3: Biodiversité et services des écosystèmes pour l'alimentation et l'agriculture</b>	Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture, et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées	2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6
<b>AE 4: Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables</b>	Transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, qui favorisent une bonne alimentation et qui catalysent une transformation rurale inclusive et durable tout en préservant la base de ressources naturelles qui les sous-tend, encouragée par l'adoption de politiques et de programmes d'appui, ainsi que par la mise	1.1, 2.1, 11.a, 12.1

	en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales	
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE</b>	<i>Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes).</i>	2.5, 12.2, 12.4, 12.5, 13.2, 14.3, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4
<b>AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales</b>	Les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources que les hommes, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte des questions de genre.	2.3, 5.4, 5.a, 5.c
<b>AV 2: Transformation rurale inclusive</b>	La transformation et la relance inclusives des zones rurales, garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient, sont accélérées par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes ciblés	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7, 14.b
<b>AV 3: Situations d'urgence agricoles et alimentaires</b>	Les pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, reçoivent une assistance d'urgence à l'appui des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, leurs populations sont dotées des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir.	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1
<b>AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients</b>	La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs socioéconomiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité.	1.3, 1.5, 2.4
<b>AV 5: Initiative Main dans la main</b>	Accélération de la transformation agricole et du développement rural durable en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats	1.1, 1.2, 2.1 2.2, 2.a, 10.1, 10.2
<b>AV 6: Accroissement des investissements</b>	Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs	1.b, 2.a et 10.1, 10.2, 10.b, 17.5